

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Quelles politiques pour quels résultats ?

DANS LA MÊME COLLECTION

La Lancinante Réforme de l'assurance maladie,
par Pierre-Yves Geoffard, 2006, 48 pages.

La Flexicurité danoise. Quels enseignements pour la France ?,
par Robert Boyer, 2006, 54 pages.

La Mondialisation est-elle un facteur de paix ?,
par Philippe Martin, Thierry Mayer et Mathias Thoenig, 2006, 56 pages.

L'Afrique des inégalités : où conduit l'histoire,
par Denis Cogneau, 2007, 64 pages.

Électricité : faut-il désespérer du marché ?,
par David Spector, 2007, 56 pages.

*Une jeunesse difficile. Portrait économique
et social de la jeunesse française,*
par Daniel Cohen (éd.), 2007, 238 pages.

*Les Soldes de la loi Raffarin.
Le contrôle du grand commerce alimentaire,*
par Philippe Askenazy et Katia Weidenfeld, 2007, 60 pages.

La Réforme du système des retraites : à qui les sacrifices ?,
par Jean-Pierre Laffargue, 2007, 52 pages.

La Société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit,
par Yann Algan et Pierre Cahuc, 2007, 102 pages.

Les Pôles de compétitivité. Que peut-on en attendre ?,
par Gilles Duranton, Philippe Martin, Thierry Mayer
et Florian Mayneris, 2008, 84 pages.

collection du

CEPREMAP

CENTRE POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET SES APPLICATIONS

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Quelles politiques pour quels résultats ?

CHRISTELLE DUMAS
SYLVIE LAMBERT

© Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2008

45, rue d'Ulm – 75230 Paris cedex 05

www.pressens.fr

ISBN 978-2-7288-0402-3

ISSN 1951-7637

Le CEPREMAP est, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Centre Pour la Recherche Economique et ses Applications. Il est placé sous la tutelle du ministère de la Recherche. La mission prévue dans ses statuts est d'assurer *une interface entre le monde académique et les décideurs publics et privés.*

Ses priorités sont définies en collaboration avec ses partenaires institutionnels : la Banque de France, le CNRS, le Centre d'analyse stratégique, la direction générale du Trésor et de la Politique économique, l'École normale supérieure, l'INSEE, l'Agence française du développement, le Conseil d'analyse économique, le ministère chargé du Travail (DARES), le ministère chargé de l'Équipement (DRAST), le ministère chargé de la Santé (DREES) et la direction de la recherche du ministère de la Recherche.

Les activités du CEPREMAP sont réparties en *cinq programmes scientifiques* : Politique macroéconomique en économie ouverte ; Travail et emploi ; Économie publique et redistribution ; Marchés, firmes et politique de la concurrence ; Commerce international et développement.

Chaque programme est animé par un comité de pilotage constitué de trois ou quatre chercheurs reconnus. Participent à ces programmes une centaine de chercheurs, associés au Campus Jourdan de l'École normale supérieure ou cooptés par les animateurs des programmes de recherche.

La coordination de l'ensemble des programmes est assurée par *Philippe Askenazy*. Les priorités des programmes sont définies pour deux ans.

L'affichage sur Internet des documents de travail réalisés par les chercheurs dans le cadre de leur collaboration au sein du CEPREMAP tout comme cette série d'opuscules visent à rendre accessible à tous une question de politique économique.

Daniel COHEN
Directeur du CEPREMAP

EN BREF

L'opinion publique occidentale s'émeut régulièrement du problème posé par le travail des enfants dans les pays du Sud, sensibilisée par des ONG qui luttent contre cet état de fait. Le sort d'enfants que l'on imagine issus de ménages très pauvres et contraints de travailler pour un salaire de misère dans des industries intensives en main-d'œuvre implantées en Asie du Sud ou du Sud-Est, ne peut en effet que susciter la compassion. Ils sont exploités, privés de toute possibilité de scolarisation et donc condamnés à un avenir où ils ne pourront pas espérer sortir de leur pauvreté. La lutte contre le travail enfantin paraît alors légitime et souhaitable. Le consommateur des pays du Nord est invité, en privilégiant l'achat de produits portant le label « sans travail des enfants », à ne pas contribuer à cette exploitation.

La réalité du travail des enfants est cependant un peu plus complexe. L'examen des données disponibles révèle que l'enfant asiatique travaillant 10 heures par jour dans le cadre d'activités manufacturières n'est pas le cas le plus fréquent. Tout d'abord, si les Asiatiques sont effectivement majoritaires parmi les enfants au travail, les enfants africains ont un risque beaucoup plus important d'être mis au travail avant l'âge de 14 ans. De plus, la majorité des enfants qui travaillent le font dans le cadre de l'activité économique de leur famille, le plus souvent agricole. On constate par ailleurs fréquemment que ce travail peut être compatible avec une scolarité régulière. Enfin, l'idée que la pauvreté serait la cause unique de la mise au travail des enfants, alors même qu'elle est souvent prise comme hypothèse de base dans les travaux académiques sur ce sujet, est également contredite par les données. En fait, les enfants qui travaillent sont pauvres, certes, mais ne sont pas les plus pauvres parmi les pauvres. L'extrême pauvreté des plus pauvres est telle qu'ils n'ont pas l'opportunité de valoriser le travail de leurs enfants.

Les mesures d'interdiction du travail enfantin comme moyen de lutter contre cet état de fait ne sont peut-être pas aussi pertinentes qu'il y paraît de prime abord, surtout si elles sont imposées de l'extérieur par l'intermédiaire du boycott ou de sanctions commerciales. En effet, outre qu'une interdiction est très difficile à faire respecter, deux types d'effets pervers sont à craindre. En premier lieu, l'impact sur le niveau de vie des enfants au travail et de leur famille pourrait se révéler très négatif s'ils étaient ainsi privés d'une source de revenu indispensable à leur survie. Par ailleurs, l'usage de sanctions commerciales, perçues par les pays du Sud comme relevant d'objectifs protectionnistes, ne peut toucher que certains secteurs et n'empêche en rien le transfert des enfants vers des secteurs non exposés au commerce international.

D'autres types d'interventions sont possibles. Pour les concevoir, il faut avoir correctement identifié les enfants concernés et s'inquiéter de ce que seraient leurs activités et leur niveau de vie s'ils ne travaillaient pas. La discussion de la pertinence et de l'efficacité potentielle des différentes politiques visant à réduire le travail enfantin suggère que la piste la plus prometteuse est celle de la mise en place de transferts de revenu conditionnels à la scolarisation des enfants.

Christelle Dumas est maître de conférences à l'université de Cergy et membre du Cepremap.

Sylvie Lambert est directrice de recherche à l'INRA, professeur associée à l'École d'économie de Paris-LEA et membre du Cepremap.

Introduction

*Je viens d'un tout petit pays
Du fin fond, fin fond de l'Asie
Sable fin, mer bleue de Chine
Où les enfants travaillent
Jour et nuit à l'usine.*

« Made in Asia », *Le Soldat rose*,
Louis Chédid, 2006

Plusieurs firmes multinationales, notamment productrices de vêtements de sport ou de lingerie, se sont récemment retrouvées sur la sellette pour avoir utilisé une main-d'œuvre enfantine dans leurs filiales situées en Asie du Sud. L'opinion publique occidentale s'en étant émue, la plupart des entreprises concernées se sont engagées à surveiller ces filiales de plus près pour faire cesser de telles pratiques. Ces sociétés ont également saisi l'occasion pour lancer des campagnes de communication de grande ampleur utilisant la lutte contre le travail infantin comme un argument de vente.

Cette médiatisation du travail des enfants dans les pays du Nord a contribué à forger l'image dominante à ce sujet, celle d'enfants issus de familles très pauvres, contraints de travailler pour un salaire de misère dans des industries implantées en Asie du Sud ou du Sud-Est. Ce travail est alors perçu comme une exploitation empêchant leur scolarisation et leur fermant par là même toutes possibilités d'améliorer leur niveau de vie futur. De ce fait, la lutte contre le travail des enfants, si nécessaire de manière coercitive, apparaît comme légitime et souhaitable.

Aux yeux de l'opinion publique occidentale, chaque pays devrait se doter de lois interdisant le travail infantin ou instaurant une obligation scolaire, et lorsque l'on estime qu'un pays n'œuvre pas assez en ce sens, une intervention

extérieure est souvent jugée acceptable. Le gouvernement américain a, par exemple, introduit des restrictions en 1997 sur les importations des biens produits avec les pires formes de travail des enfants. Il envisage également d'interdire l'importation de tous les biens fabriqués avec du travail enfantin et menace de priver de certains avantages commerciaux les pays ne faisant pas assez d'efforts pour réduire les pires formes de ce travail (Trade and Development Act, 2000). Les ONG sont particulièrement actives pour sensibiliser les consommateurs des pays du Nord à l'utilisation du travail des enfants dans la production des biens qu'ils achètent. Il existe maintenant, notamment, un certain nombre de labels « sans travail des enfants » certifiant que les produits concernés ont été fabriqués par des entreprises n'utilisant pas de main-d'œuvre enfantine. Une approche plus « multilatérale » a également été tentée : lors de la conclusion de l'Uruguay Round, en 1994, la France et les États-Unis ont, pour la première fois, proposé d'introduire une clause sociale prévoyant l'interdiction du travail des enfants dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les pays en développement s'y sont fermement opposés et, depuis le lancement du cycle de négociations commerciales à Doha en novembre 2001, la question sociale n'a même plus été abordée.

Les pays du Sud s'insurgent en effet contre les pratiques consistant à lier commerce et normes sociales. D'une part, ils soulignent que la plupart d'entre eux sont déjà signataires des deux principales conventions du Bureau international du travail réglementant l'usage du travail des enfants¹ et se sont dotés de lois sur la scolarisation obligatoire. D'autre part, ces pays voient dans ce type d'intervention une forme déguisée de protectionnisme et craignent une utilisation abusive de la clause sociale par les pays riches, qui jouissent à l'OMC d'une position dominante. La clause sociale viserait essentiellement à amoindrir les avantages comparatifs dont ils

1. Voir l'annexe I, p. 50.

bénéficient dans les échanges internationaux. Ce soupçon est renforcé par le fait que l'efficacité des mesures limitant le commerce international de certains biens pour lutter contre le travail des enfants est difficile à démontrer. Les politiques coercitives rencontrent d'ailleurs dans leur ensemble un certain scepticisme, et même parfois une franche opposition, parmi les chercheurs qui se sont intéressés à cette question¹.

Le principal argument économique que l'on peut avancer en faveur de pressions à exercer pour mettre en place une interdiction effective du travail des enfants est celui qui est au cœur du modèle fondateur de la littérature théorique sur ces questions, développé par K. Basu et P. H. Van en 1998². Ces auteurs supposent que les parents font travailler leurs enfants uniquement quand le revenu qu'ils apportent est indispensable à la survie du ménage. Sous cette hypothèse, ils montrent de façon théorique qu'il peut exister des cas de figure où le retrait simultané de tous les enfants engagés sur le marché du travail (grâce à la mise en œuvre effective d'une interdiction du travail infantin par exemple) réduirait l'offre de travail et provoquerait une hausse du salaire adulte suffisante pour que la subsistance des familles puisse être assurée uniquement grâce au travail des adultes. Si cet argument est séduisant, il ne garantit pas qu'un tel mécanisme fonctionne à coup sûr. Ces auteurs insistent en particulier sur le fait que si la hausse de salaire provoquée par le retrait de la main-d'œuvre infantine est insuffisante, une interdiction effective du travail des enfants pourrait faire plonger des familles sous le niveau de subsistance, dans une situation de pauvreté plus critique encore et dont les conséquences (malnutrition, vulnérabilité) pourraient être plus préjudiciables que le travail des enfants. Dans la réalité, les cas où une

1. Voir par exemple E. Edmonds, « Should we boycott child labor ? », *Ethics and Economics*, 1 (1), décembre 2003.

2. K. Basu et P. H. Van, « The economics of child labour », *The American Economic Review*, 88 (3), 1998, p. 450-477.

interdiction effective pourrait provoquer un retrait suffisamment important de main-d'œuvre pour induire des effets d'équilibre général salvateurs sont probablement peu fréquents¹.

Par ailleurs, en pratique, une telle interdiction aurait des effets tout à fait limités. D'une part, les pays du Sud n'ont en général pas la capacité institutionnelle de contrôler le respect de la loi, notamment dans les exploitations familiales en milieu rural où vivent la plupart des enfants au travail. La mise en regard des obligations scolaires légales et des taux de scolarisation aux âges concernés en témoigne. D'autre part, l'argument formalisé dans le modèle de Basu et Van qui dit que le retrait de la main-d'œuvre enfantine pourrait permettre d'augmenter le salaire des adultes, rendant ainsi le recours au travail des enfants non nécessaire, n'est pas applicable quand l'essentiel du travail enfantin n'est pas salarié. Dans un tel cas, les implications du retrait de cette main-d'œuvre sur le marché du travail agricole ne sont pas évidentes. L'impact d'une législation interdisant le travail des enfants n'a été rigoureusement étudié que pour les États-Unis. La conclusion est assez pessimiste quant à son efficacité : il a été montré que, dans les années 1920 où l'âge minimum légal tendait à augmenter, ces restrictions avaient relativement peu contribué au déclin à long terme de l'utilisation du travail enfantin². En France, il n'existe, à notre connaissance, aucune étude mettant en évidence de façon indiscutable l'impact causal de la législation sur la disparition du travail des enfants. Le rapport Villermé de 1840 sur la situation des enfants au travail conduit à la première loi réglementant le travail des enfants en France en 1841, mais il est généralement admis que celle-ci n'eut que peu d'effet. C'est plutôt l'effet conjugué de la

1. E. Edmonds et N. Pavcnick, « Child labor in the global economy », *Journal of Economic Perspectives*, 19, 2005, p. 199-220.

2. C. Moehling, « State child labor laws and the decline of child labor », *Explorations in Economic History*, 36, 1999, p. 72-106.

loi sur la scolarisation primaire obligatoire de 1882 et de la création à la même période d'un véritable corps d'inspecteurs du travail qui fit changer les choses¹. Enfin, l'évaluation de l'impact de la signature des conventions du Bureau international du travail relatives au travail des enfants sur le travail enfantin et la scolarisation dans les pays du Sud est assez décevante puisqu'aucun effet significatif de ces ratifications n'est trouvé².

Une interdiction du travail des enfants semble donc à la fois difficile à rendre effective et potentiellement peu efficace pour améliorer le sort des enfants concernés.

Les pressions internationales, sous formes de sanctions, de boycott ou de labels, sont plus faciles à mettre en œuvre, mais elles ne concernent par nature que l'utilisation du travail des enfants dans la production de biens exportables. On peut faire un bilan pessimiste des conditions dans lesquelles les labels de type « commerce équitable » peuvent affecter le travail des enfants. En effet, il est tout à fait probable que les industries exportatrices, confrontées à la menace de la perte de leurs débouchés, substituent de la main-d'œuvre adulte à la main-d'œuvre infantine. Le consommateur des pays du Nord peut alors avoir bonne conscience en achetant le produit labellisé. Pour savoir si les enfants qui produisaient ces biens ont réellement bénéficié de ce changement, il faut s'interroger sur ce qu'ils font à la place : une première possibilité est qu'ils aient simplement été déplacés du marché d'exportation vers le marché domestique. Dans un tel cas, leur situation est, au mieux, inchangée et elle pourrait même s'être aggravée s'ils sont poussés vers des activités illicites où les conditions de travail risquent d'être pires. Les entreprises peuvent aussi choisir de continuer à

1. B. Manier, *Le Travail des enfants dans le monde*, Paris, La Découverte, « Repères n° 265 », 2003.

2. B. Boockmann, « The effect of ILO minimum age conventions on child labour and school attendance », ZEW Discussion Paper n° 04-52, 2004.

utiliser cette main-d'œuvre, mais en diminuant les salaires versés pour compenser le risque de sanction qu'elles encourent. Enfin, reste la possibilité que ces enfants cessent de travailler. L'impact sur leur bien-être et celui de leur famille dépendra alors de l'effet de ce retrait sur le revenu familial. L'effet sur le salaire adulte est vraisemblablement nul : le nombre d'enfants concerné par ces mesures est de toute façon très faible au regard à la fois du nombre d'enfants qui travaillent et de la taille de la population active adulte des pays. L'exemple très médiatisé du retrait des enfants de l'industrie de la lingerie au Bangladesh est assez parlant : au total environ 10 000 enfants ont été concernés, soit 0,1 % des enfants économiquement actifs de ce pays¹ ...

Ainsi dans le cas où les enfants travaillent par nécessité, où leur travail et celui des adultes sont substituables et où le secteur salarié n'emploie qu'une très faible part des enfants qui travaillent, les mesures coercitives pour réduire ce travail ont peu de chances de contribuer à une amélioration de leur bien-être.

L'obligation scolaire est un outil qui semble pouvoir se substituer à l'interdiction du travail et qui présente plusieurs avantages. Aisément vérifiable (contrairement à l'interdiction de travailler), elle réduit le temps disponible pour le travail et garantit que le temps de non-travail est utilement mis à profit. De plus, l'éducation peut contribuer à transformer les représentations sociales de l'éducation et du travail des enfants pour les générations suivantes. Cela dit, l'étude de l'histoire des États-Unis suggère que l'obligation scolaire a contribué à augmenter les niveaux d'éducation atteints dans ce pays au début du ^{xx}e siècle, mais n'indique pas d'effet clair sur l'emploi des plus jeunes². Par ailleurs, si faire respecter l'obligation scolaire est *a priori*

1. J. Baland et C. Duprez, « Are fair trade labels effective against child labor ? », Bureau for Research and Economic Analysis of Development, Working Paper n° 144, 2007 ; E. Edmonds et N. Pavcnik, « Child labor in the global economy », art. cité.

2. C. Moelhing, « State child labor laws and the decline of child labor », art. cité.

plus facile que faire respecter l'interdiction du travail des enfants, cela reste une possibilité seulement lointaine pour de nombreux états des pays du Sud, ne serait-ce qu'en raison de l'insuffisance qualitative et quantitative de l'offre d'éducation.

Si le recours à l'interdiction du travail enfantin ne semble pas être la panacée pour lutter contre celui-ci, on peut toutefois souhaiter intervenir pour réduire son incidence dans les pays du Sud. Pour discuter de l'efficacité d'autres types d'interventions il faut tout d'abord restituer une image aussi juste que possible du travail des enfants dans le monde. Elle se révélera assez éloignée de celle qui prévaut en général dans l'opinion publique occidentale.

Le travail des enfants dans le monde

PRENDRE LA MESURE DU PHÉNOMÈNE

L'International Program on the Elimination of Child Labour (IPEC) est un programme du Bureau international du travail consacré à la lutte contre le travail des enfants dans le monde. En 2004, ce programme recensait 191 millions d'enfants de 5 à 14 ans économiquement actifs¹. Ce chiffre sert d'introduction à la quasi-totalité des articles sur ce sujet, il est donc important de préciser ce qu'il recouvre exactement et ce qu'il ne comptabilise pas.

Selon la définition du Bureau international du travail, un enfant *économiquement actif* est « un enfant qui exerce une activité productive, marchande ou non, rémunérée ou non, pour quelques heures ou à plein temps, à titre occasionnel ou régulier, sous une forme légale ou illégale. Pour être recensé comme économiquement actif, un enfant doit avoir travaillé au moins une heure un jour quelconque de la semaine de référence ». Cette définition statistique n'assure ni que la notion d'enfant économiquement actif recouvre

1. Les données chiffrées sont produites par le SIMPOC qui est l'émanation de l'IPEC chargée du suivi statistique du travail des enfants.

une réalité pertinente, ni que l'on puisse mesurer ce phénomène de façon précise.

Tout d'abord, les enfants qui effectuent une heure de travail par semaine ne sont probablement pas les cibles prioritaires des politiques qui viseraient à réduire le travail infantin. Le Bureau international du travail utilise donc une autre notion, celle de *travail des enfants à abolir*¹. Cette notion restreint l'ensemble des enfants concernés en excluant les enfants âgés de 12 ans ou plus qui ne sont employés que quelques heures par semaine à des tâches légères autorisées et ceux âgés de 15 ans ou plus qui accomplissent un travail non répertorié comme « dangereux ». C'est à cette définition que nous ferons référence quand nous parlerons d'*enfants au travail*. On recensait dans cette catégorie, et selon cette définition, 166 millions d'enfants en 2004. Du fait d'une définition assez large de la notion de *travail dangereux* (il s'agit de toute activité qui se traduit directement ou indirectement par des effets dommageables pour la sécurité, la santé physique ou mentale et le développement moral de l'enfant), près de la moitié de ces 166 millions d'enfants était recensée par l'IPEC comme exerçant un travail de ce type. Cette catégorie d'enfants qui suscite le plus d'inquiétude est celle qui décroît le plus rapidement au cours du temps, du moins pour les enfants de moins de 14 ans (tableau 1). Communément, on distingue également les *pires formes de travail infantin* qui regroupent le travail forcé, la prostitution et les enfants soldats et concernent environ 5 % des enfants au travail. Cette dimension du travail des enfants suscite peu de débats : il est clair en effet que les pires formes du travail des enfants doivent être combattues sans répit, notamment de manière coercitive, et que sauver les quelque 8 à 9 millions d'enfants concernés est un objectif prioritaire. Le reste de ce document se consacrera aux plus de 155 autres millions d'enfants au

1. La définition des termes en italique (p. 16 et 18) est rappelée dans l'encadré p. 19.

Tableau 1 – Estimation des différentes catégories du travail des enfants par âge (2000 et 2004).

Groupe d'âge (années)	Population d'enfants		Enfants économiquement actifs		Enfants au travail		Enfants effectuant un travail dangereux	
	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
	5-17	1 531,4	1 566,3	351,9	317,4	245,5	217,7	170,5
	100,0	100,0	23,0	20,3	16,0	13,9	11,1	8,1
	–	2,3	–	–9,8	–	–11,3	–	–25,9
5-14	1 199,4	1 206,5	211,0	190,7	186,3	165,8	111,3	74,4
	100,0	100,0	17,6	15,8	15,5	13,7	9,3	6,2
	–	0,6	–	–9,6	–	–11,0	–	–33,2
15-17	332,0	359,8	140,9	126,7	59,2	51,9	59,2	51,9
	100,0	100,0	42,4	35,2	17,8	14,4	17,8	14,4
	–	8,4	–	–10,1	–	–12,3	–	–12,3

Source : SIMPOC, BIT, 2006.

travail, pour lesquels, comme nous l'avons discuté plus haut, le choix d'une intervention autoritaire peut se révéler contre-productif.

La définition de l'activité économique retenue par le Bureau international du travail exclut les tâches confiées aux enfants dans leur famille. On verra pourtant plus loin que ces tâches, désignées sous le terme de *travail domestique*, occupent une large part du temps des enfants, notamment des filles. Exclure le travail domestique relève plus d'un choix pratique que scientifique (les données sur ce type de travail n'étant pas disponibles pour tous les pays). En effet, traiter différemment *travail productif* et travail domestique serait pertinent si ces deux types d'usage du temps des enfants étaient de nature fondamentalement différente, par exemple si le travail domestique ne contribuait pas au niveau de consommation du ménage et/ou s'il n'était pas aussi préoccupant que les activités économiques pour le bien-être présent et futur de l'enfant. Or, l'information descriptive fournie plus loin montre que ni le premier ni le second point ne peuvent être défendus. D'une part, le travail domestique indispensable à la vie du ménage fait par les enfants contribue au revenu de la famille au moins en cela qu'il libère le temps des adultes, temps qui peut être employé dans des activités plus productives. D'autre part, il inclut des travaux pénibles comme le ramassage du bois et le puisage de l'eau, et occupe souvent autant de temps que les activités économiques. Son impact sur la santé et la scolarisation des enfants n'a donc *a priori* aucune raison d'être différent de celui du travail productif. L'Unicef tient compte de ces aspects en incluant dans la définition du travail des enfants les tâches domestiques quand les enfants y consacrent plus de 28 heures par semaine. Les estimations de la prévalence du travail des enfants et de la répartition par sexe sont alors grandement modifiées (voir *infra*).

ENCADRÉ

Quelques définitions

Enfant économiquement actif : c'est « un enfant qui exerce une activité productive, marchande ou non, rémunérée ou non, pour quelques heures ou à plein temps, à titre occasionnel ou régulier, sous une forme légale ou illégale. Pour être recensé comme économiquement actif, un enfant doit avoir travaillé au moins une heure un jour quelconque de la semaine de référence ».

Enfant au travail : un enfant est dit « au travail » s'il est économiquement actif et qu'il appartient à l'une des catégories suivantes : il a moins de 12 ans ; il a entre 12 et 14 ans et effectue autre chose que des travaux légers ; il a entre 15 et 17 ans et effectue des travaux dangereux. On désigne aussi l'ensemble de ces activités comme *le travail des enfants à abolir*, en anglais *child labour*.

Pires formes de travail enfantin : elles regroupent le travail forcé, la prostitution et les enfants soldats.

Travail dangereux : il s'agit de toute activité qui se traduit directement ou indirectement par des effets dommageables pour la sécurité, la santé physique ou mentale et le développement moral de l'enfant.

Travail domestique : c'est l'ensemble des tâches afférentes à la tenue de la maison : ramassage du bois et autres combustibles, puisage de l'eau, courses de nourriture, préparation des repas, linge, soin des personnes dépendantes, etc. Pour être recensé comme effectuant du travail domestique, un enfant doit avoir travaillé au moins une heure un jour quelconque de la semaine de référence. On distingue aussi les enfants qui ont effectué plus de 28 heures de travail domestique dans la semaine de référence.

Travail productif : le *travail économique* est aussi appelé *travail productif*, en anglais, *child work*.

Depuis quelques années, notamment sous la houlette de l'IPEC, des efforts statistiques importants ont été réalisés dans de nombreux pays pour mesurer le travail des enfants sur la base d'enquêtes auprès des ménages ou d'enquêtes sur l'emploi des individus. De ce fait, le programme Understanding Children's Work (UCW) met maintenant à la disposition du public des données dans un format homogène sur un très grand nombre de pays du monde¹. Néanmoins, quand on fait l'effort de confronter différentes sources (enquêtes « Ménages » de la Banque mondiale, enquêtes de l'Unicef, enquêtes « Emploi »...), on se rend rapidement compte que les estimations obtenues sont assez fragiles. Le tableau A1 permet de comparer, pour quelques pays, des estimations de la prévalence du travail des enfants produites sur la base de différentes enquêtes à des dates comparables (voir p. 52). Les chiffres obtenus peuvent être assez variables. Pour ne prendre qu'un exemple, ceux du Mali varient de 28 à 65 % pour les garçons selon la source ! Il est difficile de savoir quelle est la source la plus fiable, mais pour assurer une certaine comparabilité, nous utiliserons prioritairement les données de l'IPEC (SIMPOC) qui couvrent de nombreux pays et qui se fondent sur des enquêtes de format assez similaires. Nous compléterons avec d'autres sources en cas de besoin.

Les 191 millions d'enfants de 5 à 14 ans économiquement actifs représentent 15,8 % de leur classe d'âge. La plupart d'entre eux vivent dans la région Asie-Pacifique (122,3 millions) où le taux de participation est de 18,8 %. Néanmoins, un enfant africain a un risque d'être mis au travail supérieur de presque 50 % à celui d'un enfant asiatique, le taux de participation des enfants de 5 à 14 ans en Afrique subsaharienne atteignant 26,4 % (pour un total de 49,3 millions d'enfants) (tableau 2). Pour les plus jeunes,

1. http://www.ucw-project.org/cgi-bin/ucw/Survey/Main.sql?come=Ucw_Tables.sql

L'absence de données sur la Chine est cependant à souligner. On peut se douter que le comptage des enfants au travail en Asie serait altéré par la prise en compte de ce pays.

Tableau 2 – Évolution globale de l'activité économique des enfants par région pour les 5-14 ans (2000 et 2004).

Région	Population infantine (millions)		Enfants économiquement actifs (millions)		Taux d'activité (%)	
	2000	2004	2000	2004	2000	2004
Asie et Pacifique	655,1	650	127,3	122,3	19,4	18,8
Amérique latine et Caraïbes	108,1	111	17,4	5,7	16,1	5,1
Afrique subsaharienne	166,8	186,8	48	49,3	28,8	26,4
Autres régions	269,3	258,8	18,3	13,4	6,8	5,2
Monde	1 199,3	1 206,6	211	190,7	17,6	15,8

Source : SIMPOC, BIT, 2006.

c'est-à-dire les 5-9 ans, le taux de participation en Afrique était en 2000 deux fois plus élevé que celui des enfants asiatiques de la même tranche d'âge. C'est seulement pour les 15-17 ans que la participation des jeunes Asiatiques au marché du travail dépasse celle de leurs homologues Africains. L'Afrique est aussi le seul continent où le nombre absolu d'enfants au travail a augmenté depuis 2000. L'Amérique latine, de son côté, connaît le travail des enfants dans des proportions bien moindres. En 2004, le taux de participation dans cette région du monde était de 5,1 % (5,7 millions d'enfants). Les chiffres fournis par le SIMPOC indiquent en 4 ans une baisse spectaculaire du travail des enfants dans cette région. La difficulté importante pour obtenir des mesures fiables et comparables d'une période à l'autre doit inciter à la prudence sur l'ampleur du mouvement, mais la baisse semble indéniable. Une telle évolution est peut-être à mettre en relation avec le

développement rapide de politiques de transferts aux familles visant soit à assurer la scolarisation, soit directement à retirer les enfants du marché du travail. Nous reviendrons sur cette question *infra*, p. 42.

Les statistiques par pays montrent que la participation des enfants à l'activité économique est extrêmement variable d'un pays à l'autre, et ce, même pour des pays de niveau de revenu par tête similaire. Par exemple, la part des enfants de 5 à 14 ans économiquement actifs est de 12 % en Zambie alors qu'elle atteint 65 % au Mali, deux pays ayant un revenu annuel par tête d'environ 950 dollars (voir tableau A2, p. 56). De ce fait, même si la corrélation inverse entre revenu par tête et participation au travail des enfants est assez forte sur l'ensemble de l'échantillon (aux alentours de $-0,55$ avec une variation selon le sexe et les groupes d'âge) – ce qui confirme l'idée que les enfants travaillent plus dans les pays pauvres –, cette corrélation est moins forte si on ne regarde que les pays dont le PIB par tête est inférieur à 1 500 dollars. Par exemple, la corrélation entre le taux d'activité des garçons de 10 à 14 ans passe de $-0,57$ sur tout l'échantillon à $-0,23$ parmi les vingt pays les plus pauvres.

Si ces données agrégées mettent en évidence le fait que les enfants travaillent essentiellement dans les pays pauvres, et plus particulièrement en Afrique, l'étude des données microéconomiques obtenues sur la base des enquêtes auprès des ménages permet de connaître avec plus de précision les activités des enfants et le profil de ceux qui travaillent.

Le tableau A3 donne pour les pays pour lesquels l'information est disponible le pourcentage d'enfants économiquement actifs en distinguant les enfants scolarisés et ceux qui ne le sont pas (p. 61). Outre la variabilité des taux de participation, deux faits saillants méritent un commentaire. Premièrement, la part des enfants qui travaillent tout en étant scolarisés est souvent plus importante que celle des enfants qui ne font que travailler. Ensuite, une part parfois importante de la population enfantine est enregistrée comme ne faisant rien. Au-delà de la possibilité que cette catégorie

regroupe des enfants pour lesquels l'activité est mal mesurée, deux groupes d'enfants peuvent être concernés : ceux qui font du travail domestique et ceux qui ne font effectivement rien. Il est important de ne pas sous-estimer cette dernière catégorie. L'oisiveté est réelle et non négligeable dans des environnements où la pauvreté et le manque d'offre scolaire se conjuguent pour priver les enfants de toute opportunité d'employer leur temps autrement.

Le travail domestique non mesuré par l'IPEC, et donc recensé pour les enfants qui n'ont aucune autre activité économique dans la catégorie « ni travail, ni école », occupe une part parfois très importante des enfants pour plus de 28 heures par semaine (le seuil retenu par l'Unicef). Le tableau A4 montre que le travail domestique intense peut être plus fréquent que les activités économiques (p. 67). De plus, de nombreux enfants font à la fois du travail économique et du travail domestique. Par ailleurs, si les enfants économiquement actifs sont plus souvent des garçons, la prise en compte du travail domestique équilibre ou même renverse cette vision des choses. La participation des filles aux activités du ménage peut alors être appréciée plus correctement.

Le cas du Sénégal peut illustrer cette importance du travail domestique, grâce aux données de l'enquête « Éducation et bien-être des ménages au Sénégal » (EBMS) que nous avons menée en 2003¹. Alors que 26 % des enfants de 5 à 17 ans sont économiquement actifs au sens du Bureau international du travail, 64 % prennent en charge du travail domestique (sans limite inférieure au temps qu'ils y consacrent). Ainsi que le montre le tableau 3, plus de la moitié de ces enfants ont la charge de rapporter du bois ou de

1. Cette enquête a été conçue et réalisée par Peter Glick, David Sahn et Léopold Sarr (université de Cornell, États-Unis) et Christelle Dumas et Sylvie Lambert (LEA-INRA, Paris), en collaboration avec le Centre de recherche en économie appliquée (Dakar, Sénégal).

l'eau, tâches très exigeantes physiquement. Par ailleurs, ce tableau indique que si la moitié des garçons participent à ces travaux domestiques, cela est vrai pour les quatre cinquièmes des filles. Même en prenant en compte le fait que le taux de participation des garçons aux activités économiques qui est de 32 % dans notre échantillon est supérieur à celui des filles (20 %), il apparaît que les filles sont au total beaucoup plus souvent mises à contribution que leurs frères.

TABLEAU 3 – Décomposition du travail domestique pour les 5-17 ans au Sénégal.

Tâche	% des enfants qui l'effectuent
Tâches ménagères	92
Chercher de l'eau, ramasser du bois	52
Prodiguer des soins	38
Taux de participation des garçons	48
Taux de participation des filles	81

Source : EBMS, calcul des auteurs.

En distinguant les enfants par âge, il apparaît clairement que le taux de participation augmente sensiblement avec celui-ci. Néanmoins, dans de nombreux pays, pour les enfants de 5 à 7 ans, des taux de participation supérieurs à 30 % sont relevés. Les cas extrêmes comme celui du Burkina Faso – où le taux de participation aux activités économiques des enfants de 5 et 6 ans est de 38 % et atteint même 42 % pour les enfants de 7 ans – sont observés uniquement pour des pays africains (République centrafricaine, Mali, Niger, Sierra Leone, Guinée, Guinée-Bissau...). Cette importance du

travail à des âges très précoces est peut-être particulièrement préoccupante dans la mesure où les enfants sont physiquement moins développés et où travailler si tôt risque de les empêcher d'entamer leur scolarité.

Dans le cas du Sénégal, la croissance du taux de participation avec l'âge est visible dans le tableau 4 qui présente les taux pour les 5-10 ans de l'enquête EBMS. Il est à noter que l'entrée à l'école primaire n'apporte aucune inflexion à la courbe croissante des taux de participation au travail domestique mais coïncide avec une stabilisation des taux de participation au travail économique.

Tableau 4 – Participation aux activités par âge pour les 5-10 ans au Sénégal.

Âge	Enfants scolarisés (%)	Travail domestique (%)	Travail non domestique (%)
5		34	16
6		49	22
7	66	56	30
8	75	62	30
9	80	67	34
10	80	71	30
5/7-10	76	64	31

Source : EBMS, calcul des auteurs.

Les statistiques fournies par le SIMPOC permettent également de se rendre compte que les enfants au travail sont massivement employés dans le secteur agricole, et seulement marginalement dans l'industrie. En 2006, 69 % des enfants économiquement actifs travaillaient dans l'agriculture,

22 % dans les services et seulement 9 % dans l'industrie. Le Sénégal est bien dans la moyenne avec 68 % des enfants engagés dans le secteur agricole. De façon générale, la part de l'agriculture dans l'économie est, prise isolément, la variable la plus corrélée au taux de participation des enfants aux activités économiques. Cette corrélation atteint 0,67 pour les garçons de 10 à 14 ans et dépasse 0,76 pour les filles du même âge. Le tableau A5 illustre ce phénomène pour les pays couverts par le SIMPOC (p. 72).

Corrélativement, on constate que le travail est essentiellement rural (tableau A6, p. 75). Il est intéressant de noter que le « biais rural » qui existe presque partout pour le travail des enfants est plus fort en Afrique que dans le reste du monde : alors que le ratio de la part des enfants au travail qui se trouvent dans le secteur urbain rapporté à la part de la population urbaine est de 0,4 en Afrique, il est de 0,6 dans le reste du monde. (Si les enfants travailleurs étaient répartis entre zones rurale et urbaine de la même façon que la population, ce ratio serait égal à 1. Plus il est faible, plus le biais rural est important.)

On observe également que, pour la plupart des enfants, le travail économique a lieu dans le cadre de l'activité familiale. Le tableau A7 (p. 79) donne les chiffres disponibles pour les pays couverts par les enquêtes MICS (Unicef) qui relèvent cette information¹. À deux exceptions près, pour lesquels les taux de participation sont de toutes façons très faibles, on constate que le travail dans le ménage est toujours plus fréquent que le travail hors du ménage. Dans le cas du Sénégal, l'enquête EBMS révèle que pour 80 % des moins de 10 ans qui travaillent, cette activité consiste à s'occuper du bétail détenu par le ménage.

La plupart des enfants ne sont donc pas rémunérés pour l'activité économique à laquelle ils se consacrent. Poursuivant l'illustration sur la base

1. Extrait de l'article d'E. Edmonds, « Child labour », in T.P. Schultz et J. Strauss (éd.), *Handbook of Development Economics*, vol. 4, Amsterdam, Elsevier, 2007.

des données sénégalaises EBMS, on observe que parmi les enfants de 11 à 17 ans, seuls 7,5 % sont salariés et 5 % déclarent travailler en compte propre. On ajoute à ceux-là 14,5 % d'apprentis ou stagiaires, probablement peu payés pour leur travail. Tous les autres (71 %) sont non rémunérés.

Enfin, le tableau A8 présente les taux de participation aux diverses activités par quintiles de revenu (p. 82). Globalement, il semble bien que le taux de participation au travail décroisse avec le revenu en même temps que s'accroît le taux de scolarisation. À y regarder de plus près cependant, on observe nombre de pays pour lesquels le taux de participation aux activités économiques ne décroît qu'à partir du troisième quintile (cas du Burundi, du Cameroun, du Congo, de l'Éthiopie, mais aussi du Costa Rica, du Guatemala ou du Népal). Si l'on considère en plus ceux qui travaillent tout en étant scolarisés, on trouve des cas où le taux de participation du deuxième quintile est supérieur à celui du premier. Ces résultats constituent un premier indice du fait que ce ne sont pas systématiquement les familles les plus pauvres qui mettent leurs enfants au travail.

Ainsi, l'enfant le plus à risque de travailler est africain et réside en zone rurale, dans une famille qui vit d'une exploitation agricole, dans laquelle l'enfant peut utilement être mis à contribution. Il appartient à un ménage pauvre mais pas nécessairement parmi les plus pauvres.

Avant de discuter plus avant du rôle de la pauvreté dans cet état de fait, on peut s'interroger sur ce que l'on sait de l'impact délétère du travail sur le bien-être présent et futur des enfants, qui justifierait que l'on cherche à lutter contre.

FAUT-IL S'INQUIÉTER DU TRAVAIL ENFANTIN ?

On a vu que les pires formes de travail enfantin (esclavage, prostitution, conflits armés, etc.) ne concernaient qu'une proportion limitée des enfants travailleurs. En dehors de telles pratiques, on peut se demander dans quelle mesure des formes plus bénignes de travail ne peuvent pas être tolérées,

voire encouragées. En effet, l'apprentissage auprès des parents de tâches et de techniques que les enfants pourront réutiliser à l'âge adulte est une forme de capital humain sur lequel il peut être productif d'investir. La convention n° 138 stipule donc à cet effet que :

La législation nationale pourra autoriser l'emploi à des travaux légers des personnes de 13 à 15 ans [...] à condition que ceux-ci ne soient pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement et ne soient pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire [...] ou à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue.

Ainsi, le Bureau international du travail considère qu'il faudrait connaître les conséquences de la participation des enfants à des activités économiques pour déterminer s'il s'agit d'un travail à abolir.

La première dimension dans laquelle on peut chercher les conséquences néfastes du travail des enfants est celle de la scolarisation. L'argument est particulièrement fort puisqu'un déficit d'éducation pèse non seulement sur l'enfant lui-même mais peut aussi jouer un rôle dans la reproduction inter-générationnelle de la pauvreté : des parents pauvres font travailler leurs enfants, qui ne vont pas à l'école, et deviendront à leur tour, du fait de leur faible niveau d'éducation, des adultes pauvres qui feront probablement travailler leurs propres enfants.

Juger de l'effet du travail sur la scolarisation ne peut être réalisé simplement en observant que les enfants qui travaillent sont moins souvent scolarisés : ils peuvent aussi bien être déscolarisés parce qu'ils travaillent que travailleurs parce que déscolarisés. Il serait abusif d'imputer systématiquement au travail les mauvaises performances scolaires d'un enfant.

Bien que la question soit loin d'être tranchée, les résultats disponibles semblent s'accorder sur un effet relativement faible du travail sur la présence à l'école tant que le nombre d'heures de travail reste modéré. Ainsi, l'analyse du programme Food for Education au Bangladesh montre que ce programme a contribué à augmenter très nettement la scolarisation mais que seulement

un tiers de son accroissement provient d'une moindre participation aux activités économiques, suggérant ainsi non seulement que les deux activités sont compatibles, mais aussi que le temps nécessaire à cette augmentation peut être pris sur du temps de loisir. De façon similaire, une étude portant sur le Ghana conclut qu'une heure de travail enfantin supplémentaire conduit à réduire le temps de présence à l'école de 0,38 heure.

Il a cependant été montré dans le cas du Bangladesh que le travail diminue la probabilité de progresser à l'école à tous les niveaux et que l'effet est d'autant plus important que la participation au travail commence tôt. Ainsi, si un enfant commence à travailler quand il est en primaire, cela diminue de 11 % sa probabilité d'entrer en secondaire. Le travail précoce, si présent en Afrique, serait donc particulièrement néfaste de ce point de vue.

Par ailleurs, quand le nombre d'heures travaillées augmente, l'effet négatif sur la scolarisation devient évident. Par exemple, en se concentrant sur les activités menées de façon intensive par les enfants en Égypte, on peut conclure que le fait de travailler plus de 14 heures par semaine (en incluant les tâches ménagères pour les filles) diminue de 70 % la probabilité d'être scolarisé¹.

On retrouve au Vietnam un effet négatif du travail sur la scolarisation ultérieure lorsque l'enfant effectue plus de 12 heures par semaine. Cependant, l'étude de ce pays montre également que l'apprentissage de l'enfant au travail lui permet d'augmenter de façon importante son taux de salaire

1. M. Ravallion et Q. Wodon, « Does child labor displace schooling? Evidence on behavioral responses to an enrollment subsidy », *Economic Journal*, 110, 2000, p. C158-C176 ; M. Boozer et T. Suri, « Child labor and schooling decisions in Ghana », manuscrit, Yale University, 2001 ; J. Canals-Cerda et C. Ridao-Cano, « The dynamics of school and work in rural Bangladesh », World Bank Policy Research, Working Paper n° 3330, 2004 ; R. Assaad, D. Levison et N. Zibani, « The effect of child work on schooling in Egypt », mimeo, University of Minnesota, 2003.

et ses revenus du travail à l'adolescence et au-delà. Pour un individu qui travaille 7 heures par semaine dans l'enfance, la perte nette d'éducation formelle n'excède le gain provenant de l'expérience que lorsqu'il atteint l'âge de 30 ans¹. Ce résultat permet d'insister sur deux aspects importants des choix de mise au travail des enfants. Tout d'abord, le travail des enfants permet une accumulation de compétences, sous forme d'expérience professionnelle, qui peut être valorisée dans les activités économiques futures de l'enfant. Ensuite, dans ce cas de figure, ce qui différencie le rendement relatif de la scolarisation entre les individus peut être, d'une part, une différence du coût de l'éducation, lié par exemple à l'éloignement de l'école et, d'autre part, une différence du rendement de l'apprentissage lié à la possibilité de le valoriser, notamment dans l'exploitation familiale où l'expérience a été acquise. Ainsi, quand le ménage dispose d'actifs qui peuvent être valorisés par du travail enfantin, ce dernier a un rendement relativement plus élevé. Dans le cas du Vietnam où il faut atteindre l'âge de 30 ans en moyenne pour que sept années d'investissement éducatif deviennent rentables, on peut imaginer facilement que pour certains individus, notamment ceux ayant de la terre dans des zones peu desservies par les services publics, le choix du travail et non celui de la scolarisation soit souhaitable pour l'enfant (du moins du point de vue de la maximisation de ses revenus futurs). Ce résultat permet au passage de souligner que le choix de faire travailler les enfants plutôt que de les scolariser dépend de la perception que les familles ont de la valeur des rendements de l'éducation et non de leur valeur réelle.

Ces différents travaux suggèrent donc que, globalement, et comme les chiffres agrégés le montraient déjà, travail et scolarisation sont compatibles et que la perte de scolarisation liée au travail reste modérée tant que le temps passé au travail est inférieur à une dizaine d'heures par semaine.

1. K. Beegle, R. Dehejia et R. Gatti, « Why should we care about child labor? The education labor market and health consequences of child labor », document de travail, NBER n° 10980, 2004.

Cependant, il se pourrait que même les enfants qui travaillent peu parviennent à rester scolarisés mais que leur apprentissage s'en trouve affecté : c'est notamment le cas si le temps qu'ils allouent au travail est pris sur le repos ou sur le temps normalement dévolu aux devoirs à la maison. Il est donc intéressant de mesurer l'effet direct du travail sur les connaissances de l'enfant. Une étude fondée sur la comparaison d'enfants provenant de divers pays d'Amérique latine permet de conclure que le travail effectué en dehors de la structure familiale diminue sensiblement les résultats à des tests. Dans le cas du Ghana, on a aussi identifié un effet préjudiciable uniquement lorsque l'enfant est employé à l'extérieur de son ménage. Enfin, à propos du Sénégal, C. Dumas trouve que le travail, tant qu'il est effectué au sein de la famille, permet même d'améliorer les résultats à certains tests cognitifs, confirmant ainsi qu'il y a bien accumulation de compétences lorsque les enfants participent aux tâches avec leurs parents. L'effet négatif du travail effectué pendant de longues heures ou en dehors de l'exploitation familiale est également corroboré par cette étude¹.

Au-delà de la question de l'éducation, l'autre source d'inquiétude légitime concerne l'éventuel effet délétère que le travail pourrait avoir sur la santé des enfants, en dehors même des travaux dangereux. Peu d'études se sont intéressées à cette question, faute de données adaptées. L'un des rares articles à aborder le sujet conclut à l'absence d'effet notable². Des recherches complémentaires sur cette question seraient les bienvenues.

1. V. Gunnarson, P. F. Orazem et M. A. Sánchez, « Child labor and school achievement in Latin America », *World Bank Economic Review*, 20 (1), 2006, p. 31-54 ; C. Heady, « The effect of child labour on learning achievement », *World Development*, 31 (2), 2003, p. 385-398 ; C. Dumas, « Does work impede child's learning : the case of Senegal », *DTThema*, 1, 2008.

2. K. Beegle, R. Dehejia et R. Gatti, « Why should we care about child labor ? The education, labor market and health consequences of child labor », art. cité.

Enfin, le travail des enfants peut également contribuer à la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté par le biais des représentations sociales qu'il contribue à construire. Il se peut en effet que le travail des enfants résulte en partie de choix influencés par des représentations sociales positives du travail enfantin (rôle d'apprentissage, de socialisation, prévention de la délinquance...). Ces représentations sociales seraient forgées par l'expérience individuelle du travail dans l'enfance et alimenteraient des pièges à pauvreté intergénérationnels : les adultes ayant travaillé dans l'enfance trouveraient normal, voire bénéfique, que les enfants travaillent. Les anecdotes abondent pour rappeler qu'à la fin du XIX^e siècle, l'attitude qui prévalait à l'égard du travail enfantin en Europe consistait à le trouver nécessaire pour préserver la moralité des enfants. De façon générale, en plus de l'effet sur le revenu, le fait d'avoir travaillé dans l'enfance peut façonner les perceptions des adultes sur les bénéfices relatifs des différents usages du temps des enfants, et notamment de l'école par rapport au travail. Le rôle effectif des représentations sociales est suggéré par les rares travaux existants¹. Dans le cas du Sénégal, les informations disponibles dans l'enquête EBMS sur l'enfance des parents nous ont permis d'étudier la reproduction intergénérationnelle du travail enfantin en modérant les biais présents dans les autres études sur le sujet. Nos résultats font clairement apparaître que l'effet de reproduction sociale est fort et significatif. Nous observons que, dans ce pays, le fait que les parents aient eux-mêmes travaillé pendant leur enfance est un

1. P. M. Emerson et S. Knabb, « Opportunity, inequality and the intergenerational transmission of child labour ». *Economica*, 73, 291, 2006, p. 413-434 ; P. M. Emerson et A. P. Souza, 2003, « Is there a child labor trap ? Intergenerational persistence of child labor in Brazil », *Economic Development and Cultural Change*, 51 (2), 2003, p. 375-398 ; B. Vincent, « Trappe à pauvreté et reproduction intergénérationnelle du travail enfantin au Mexique », M2, EHESS, 2006 ; J. Wahba, « The influence of market wages and parental history on child labour and schooling in Egypt », *Journal of Population Economics*, 19 (4), 2006, p. 823-852.

déterminant très important de la mise au travail des enfants, même en contrôlant pour le revenu du ménage. L'effet suggéré ici d'un impact de l'expérience enfantine des parents sur leurs perceptions normatives du travail des enfants est cohérent avec l'existence d'un effet du même type sur l'éducation¹.

Au total, les recherches sur cette question montrent que le travail des enfants est particulièrement nuisible à leur éducation quand il est précoce (pour des enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire) ou qu'il occupe plus de 2 heures par jour en moyenne. Ce sont probablement aussi les conditions dans lesquelles il est le plus nuisible à la santé des enfants. Appréhender le plus précisément possible ce qui pousse les parents à faire travailler leurs enfants en dépit de cela est essentiel afin de comprendre quelle politique est susceptible d'être efficace pour réduire le travail infantin.

Le rôle de la pauvreté

L'HYPOTHÈSE DE PAUVRETÉ

Le travail des enfants est donc de nos jours essentiellement concentré dans les pays les plus pauvres. Historiquement, on constate de plus qu'il a disparu des pays du Nord au fur et à mesure que ces pays se sont enrichis, notamment au début du xx^e siècle. Ce simple constat incite à supposer que les enfants travailleurs sont eux-mêmes membres des ménages les plus pauvres de ces pays et qu'ils travaillent afin de contribuer à la subsistance de la famille.

L'idée que les parents choisissent de faire travailler leurs enfants afin que le revenu du ménage soit suffisant pour assurer la subsistance paraît si

1. C. Dumas et S. Lambert, « Educational achievement and socioeconomic background : causality and mechanisms in Senegal », Working Paper, LEA-INRA, 2007.

raisonnable qu'elle est à la base du modèle déjà évoqué développé par K. Basu et P. H. Van¹. Prise au pied de la lettre, cette hypothèse implique que les parents dont le revenu est supérieur au niveau de subsistance ne font pas travailler leurs enfants, ou, pour le dire autrement, que ceux dont le revenu est inférieur au niveau de subsistance font travailler leurs enfants juste le temps nécessaire pour atteindre ce seuil et pas plus. C'est la version « forte » de l'hypothèse de pauvreté. Une hypothèse un peu moins contraignante, dite hypothèse « faible » de pauvreté, est également considérée dans cette littérature. Elle dit que, au-delà du seuil de subsistance, les parents diminuent leur recours à la main-d'œuvre enfantine de manière plus que proportionnelle à l'augmentation du revenu. Ceci a pour implication que le seuil de richesse à partir duquel on n'observe plus de travail infantin est plus élevé que le niveau dit de subsistance.

Déterminer si l'une ou l'autre des versions de cette hypothèse – dite hypothèse de pauvreté – est valide ou non constitue en pratique un exercice délicat.

La première difficulté est de définir le seuil de revenu pertinent. Tout d'abord, si K. Basu et P. H. Van précisent qu'ils ont en tête un seuil de subsistance (en deçà duquel la survie des membres du ménage est en jeu), il pourrait néanmoins sembler raisonnable de considérer un seuil de pauvreté qui définit un minimum non restreint à la reproduction physiologique. Une fois ce choix opéré, on se heurte aux difficultés classiques de mesure d'un seuil de pauvreté : variations régionales des consommations de base, différences de besoins selon l'âge, le sexe ou l'activité des individus, évaluation des dépenses indispensables pour d'autres biens que la nourriture (logement, vêtements). La deuxième difficulté est d'observer le revenu dont disposent les ménages : dans un contexte rural où les ménages sont des indépendants agricoles, il est particulièrement difficile de chiffrer tant le volume que la valeur

1. K. Basu et P. H. Van, « The economics of child labour », art. cité.

de leur production. Cela est dû d'une part aux fluctuations saisonnières des prix des denrées et, d'autre part, au fait que les ménages consomment ou conservent une partie de leur production.

Le problème de la mesure du revenu du ménage est encore compliqué par le fait que les enfants travailleurs génèrent un revenu qui est inclus dans celui du ménage. Pour déterminer si le revenu du ménage influence la mise au travail de l'enfant, il faudrait pouvoir mesurer ce revenu sans la contribution de l'enfant. Cela représente une difficulté quasiment insurmontable. Tout d'abord, bien souvent, comme nous l'avons vu, l'enfant est intégré dans un processus de production familial et mesurer sa contribution relève de la gageure. De plus, même s'il était possible de mesurer la contribution de l'enfant dans son activité, cela ne donnerait pas une idée exacte de ce que serait le revenu du ménage sans le travail de cet enfant. En effet, affecter un enfant à une tâche pour laquelle il est compétent mais qui est peu productive permet de dégager du temps de travail adulte pour une tâche qui l'est plus, ce qui ne serait pas possible en l'absence de travail enfantin. C'est le cas, par exemple, d'enfants qui conduisent le bétail. Quelle est alors la contribution de l'enfant ? Ce qu'il a contribué à produire lui-même ou faut-il ajouter ce que sa mère a produit grâce au temps qui a ainsi été libéré ?

Il apparaît clairement ici que dès lors que l'on cesse de penser que le travail des enfants est rémunéré et salarié, et que l'offre de travail du reste du ménage est déterminée indépendamment de ce que fait l'enfant, l'évaluation de l'effet de la pauvreté sur ces décisions est beaucoup plus délicate.

Enfin, au-delà de ces problèmes de mesure, il n'est pas possible de déterminer la validité de l'hypothèse de pauvreté simplement en comparant les comportements de mise au travail des enfants des ménages pauvres et des ménages riches. En effet, ces ménages peuvent différer dans d'autres dimensions que la seule richesse, dimensions qui en elles-mêmes peuvent influencer les choix de travail des enfants. Par exemple, il est probable que les parents des ménages riches soient plus éduqués que ceux des ménages

pauvres, et que le niveau d'éducation affecte directement leurs choix ; ces ménages peuvent résider dans des zones différentes dont les spécificités déterminent les possibilités et l'acceptabilité du travail enfantin... Démêler le poids de ces caractéristiques de celui du revenu dans les décisions de travail enfantin n'est pas aisé.

IMPACT DU REVENU SUR LE TRAVAIL ENFANTIN :

TRANSFERTS NON CONDITIONNELS

Pour contourner ces problèmes, les économistes ont développé différentes stratégies. La première consiste à s'intéresser à l'aspect discret contenu dans les hypothèses de pauvreté, c'est-à-dire le fait qu'il existe une différence fondamentale dans le comportement des individus selon qu'ils sont en dessous ou au-dessus du seuil de subsistance. La seconde approche consiste à s'éloigner de cette modélisation et simplement à mesurer comment le travail des enfants évolue en fonction des changements de revenu qui peuvent être considérés comme exogènes, c'est-à-dire ne résultant pas des choix des ménages.

La première approche est utilisée dans une étude sur le travail des enfants au Pakistan. L'argument est le suivant : si l'objectif des ménages est d'atteindre le seuil de subsistance, alors le temps de travail d'un enfant doit diminuer si son salaire augmente, puisqu'il a besoin de travailler moins longtemps pour obtenir le même complément de revenu. L'hypothèse alternative considérée est que les enfants travaillent car le gain à être scolarisé (les rendements de l'éducation) est trop faible. Dans ce cas-là, si le salaire augmente, l'enfant a d'autant moins intérêt à s'éduquer et d'autant plus à travailler. Par conséquent, son temps de travail devrait augmenter. Dans le cas pakistanais, l'étude du lien entre le temps de travail d'un enfant et son salaire permet alors de conclure que l'hypothèse de pauvreté est valide pour les garçons (ils diminuent leur temps de travail à la suite d'une

augmentation du salaire) mais pas pour les filles. Cependant, ils ne diminuent pas leur temps de travail de façon à gagner exactement autant d'argent, ce qui laisse penser que seule l'hypothèse faible est valide¹. Dans la mesure où l'on a vu que la proportion d'enfants salariés est très faible dans le monde, il est intéressant de mettre en œuvre un test similaire dans un contexte de travail familial agricole. C. Dumas le fait pour des ménages ruraux du Burkina Faso². Son étude montre d'un point de vue théorique que si un ménage a une forte dotation en terre et qu'il n'a pas accès à de la main-d'œuvre extérieure, alors il a besoin de mettre ses enfants à contribution pour bénéficier pleinement de sa richesse en terre. C'est effectivement ce qui se passe dans le contexte étudié, où les ménages qui font travailler les enfants sont ceux qui sont les plus riches car les mieux dotés en terre. Ce résultat est confirmé par des études antérieures³. Ainsi, alors que le revenu disponible est plus important, les ménages ne décident pas de moins faire travailler leurs enfants. Ces résultats vont donc à l'encontre de l'hypothèse de pauvreté forte. Par ailleurs, il est noté dans le cas burkinabé que non seulement les ménages qui ont le plus de terre utilisent plus le travail des enfants dans l'absolu, mais aussi que la part des enfants dans la main-d'œuvre totale n'est pas moindre pour ces ménages que pour les ménages plus pauvres. L'hypothèse faible de pauvreté se trouve ainsi elle aussi contredite.

1. S. Bhalotra, « Is child work necessary ? », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 69 (1), 2007, p. 29-55.

2. C. Dumas, « Why do parents make their children work ? », *Oxford Economic Papers*, 59 (2), 2007.

3. S. Bhalotra et C. Heady, « Child farm labor : the wealth paradox », *The World Bank Economic Review*, 17 (2), 2003, p. 197-227 ; E. Mueller, « The value and allocation of time in rural Botswana » *Journal of Development Economics*, 15 (1, 2, 3), 1984, p. 329-360.

Des changements dans l'environnement économique des ménages peuvent permettre d'observer directement l'impact sur le travail des enfants d'une variation du revenu non maîtrisée par le ménage et non liée à la présence d'enfants. Ce fut le cas par exemple lors de la généralisation soudaine dans les années 1990 de systèmes de retraites non contributives en Afrique du Sud et au Brésil. La variation du revenu ne dépend alors que de la présence d'un membre en âge de bénéficier d'une pension. L'intérêt d'observer de telles variations de revenu est double. D'une part, on peut clairement identifier leur montant. D'autre part, comme elles ne résultent pas de choix du ménage, ces variations sont *a priori* indépendantes d'autres caractéristiques du ménage qui influencent la décision de faire travailler l'enfant. L'exploitation de tels changements exogènes du revenu ne permet cependant pas d'identifier l'effet qu'aurait le franchissement du seuil de pauvreté pour un ménage. On se contente de regarder l'effet de la variation de revenu sur l'ensemble de la population.

Les programmes de retraites mis en place en Afrique du Sud et au Brésil ont eu pour effet d'augmenter sensiblement le niveau de vie d'enfants cohabitant avec des personnes âgées, sans que les autres enfants soient affectés. Dans les deux cas il s'est agi d'accroître soudainement l'ensemble des bénéficiaires du programme national de retraites non contributives préexistant. Dans le cas de l'Afrique du Sud, la fin du régime d'apartheid a conduit à conférer à la population noire les mêmes droits à la retraite qu'à la population blanche. Le versement de la pension est soumis à une condition de moyens (seuls les individus dont le revenu est inférieur à un certain seuil sont éligibles pour le programme), mais dans le cas des noirs sud-africains, cette conditionnalité n'était pas contraignante : tous étaient suffisamment pauvres pour y prétendre. Dans le cas brésilien, c'est l'extension du système existant aux épouses de chef de familles qui cause le choc de revenu. Comparer des enfants qui ne diffèrent que par le fait de cohabiter ou non avec une personne pensionnée après la réforme, montre que les pensions en

Afrique du Sud ont permis de diminuer le temps de travail des adolescents d'une heure par jour (en partant de trois heures par jour) et d'augmenter leur scolarisation. Cela n'a, en revanche, pas affecté la proportion d'enfants qui travaillent¹. Il faut noter que les retraites versées sont inhabituellement généreuses puisqu'elles correspondent à 125 % du revenu par tête médian pour un ménage noir. Dans le cas brésilien, des effets similaires, bien que plus faibles et bénéficiant essentiellement aux filles, sont mis en évidence. L'évaluation de l'impact de l'augmentation du revenu à laquelle on parvient dans ce cas pousse néanmoins à souligner qu'une politique redistributive qui aurait pour ambition d'éradiquer le travail des enfants serait trop coûteuse à mettre en œuvre².

Pour identifier l'effet d'un changement de revenu disponible sur la participation des enfants aux activités économiques, il est aussi possible de s'intéresser à des variations du prix des biens que les ménages produisent ou consomment. L'effet engendré par de telles variations est plus complexe que celui d'un simple changement de revenu. Prenons l'exemple du Vietnam. La libéralisation du commerce du riz au sein du pays dans les années 1990 a conduit à une augmentation du prix de celui-ci. Alors que les ménages qui produisent plus de riz qu'ils n'en consomment sont globalement gagnants, ceux qui sont consommateurs nets, eux, y perdent. Les uns peuvent donc être amenés à diminuer l'usage du travail enfantin et les autres à l'augmenter

1. Cette estimation est une borne inférieure de l'effet puisque le versement des retraites étant anticipé par les ménages, ils pourraient décider de scolariser les enfants et de réduire leur quantité de travail avant même de recevoir les fonds s'ils sont en mesure d'emprunter.

2. E. Edmonds, « Child labor and schooling responses to anticipated income in South Africa », *Journal of Development Economics*, 81, 2006, p. 386-414 ; I. E. Carvalho, *Income Effects on Child Labor and School Enrollment in Brazil*, thèse de doctorat, Massachusetts Institute of Technology, Department of Economics, Cambridge (Mass), 2000.

(« effet revenu »). Mais, par ailleurs, un second effet vient se greffer sur ce simple effet revenu. Pour un ménage qui est producteur net, l'augmentation du prix du bien produit l'encourage à augmenter sa production et donc à travailler plus et ce, aussi bien pour les adultes que pour les enfants (c'est ce que l'on appelle « l'effet prix »). L'effet net de la libéralisation du prix du riz sur le travail infantin n'est donc pas évident *a priori*. Dans le cas vietnamien, l'augmentation du prix du riz a globalement diminué le recours au travail infantin, du fait du grand nombre de producteurs nets dans l'économie. Cela suggère que, en moyenne, l'effet revenu positif pour les producteurs nets l'a emporté sur les effets négatifs possibles¹.

Néanmoins, ce résultat n'est pas généralisable sans précaution. En effet, dans un contexte tout à fait similaire, celui d'une envolée des cours du café au Brésil, on trouve au contraire que l'augmentation du revenu conduit les parents à utiliser plus de main-d'œuvre infantine, du fait d'une meilleure rémunération implicite de celle-ci (dans ce cas, l'effet prix l'emporte sur l'effet revenu). Au Brésil encore, il apparaît de façon similaire que le travail des enfants est procyclique, à savoir que quand l'économie va bien et qu'il existe des opportunités d'emplois, les enfants sont mis au travail pour en bénéficier².

Ces différents travaux conduisent donc à des conclusions assez mitigées quant à la responsabilité de la pauvreté dans la mise au travail des enfants dans les pays en voie de développement et quant à l'effet à attendre d'une augmentation du revenu des ménages. En effet, si l'hypothèse forte de

1. E. Edmonds, « Does child labor decline with improving economic status ? », *Journal of Human Resources*, 40, 2005, p. 77-99.

2. D. Kruger, « Child labor and schooling during a coffee sector boom : Nicaragua 1993-1998 », in L. F. Lopez Calva (éd.), *Trabajo Infantil : Teoría y Evidencia desde Latino-america*, Fond pour la culture économique, Mexico, 2004 ; S. Duryea et M. Arends-Kuenning, « School attendance, child labor and local labor market fluctuations in urban Brazil », *World Development*, 31 (7), 2003, p. 1165-1178.

pauvreté ne semble pas validée empiriquement au sens où les parents ne retirent pas leurs enfants du marché du travail dès que le revenu du ménage franchit un seuil de subsistance, il semble qu'une augmentation du revenu permette néanmoins de diminuer la contribution demandée aux enfants. Cependant, d'une part, l'effet revenu mesuré par les études qui ont pu le faire n'est pas suffisamment fort pour qu'une politique distributive simple puisse être une stratégie viable d'éradication du travail enfantin. D'autre part, comme les dernières études mentionnées ci-dessus le soulignent, l'existence d'opportunités d'emploi (augmentation du prix des biens produits, salaires plus élevés, possession d'actifs productifs, etc.) tend à favoriser le recours au travail enfantin. Dans une étude antérieure, nous concluons par exemple qu'à niveau de richesse égale, les ménages sénégalais qui détiennent du bétail ou des terres font plus travailler leurs enfants. Or, les opportunités d'emploi sont plutôt moins abondantes pour les ménages les plus pauvres. Ainsi, s'il est indéniable que les ménages pauvres sont plus souvent amenés à mettre leurs enfants au travail, cela concerne surtout les moins pauvres parmi les pauvres¹.

Deux raisons peuvent être envisagées pour expliquer que les ménages utilisent la main-d'œuvre enfantine pour valoriser les actifs qu'ils possèdent : soit ils forment par ce biais leurs enfants aux tâches qui les attendent dans le futur ainsi qu'il a été discuté plus haut, soit ils utilisent leurs enfants parce qu'ils ne parviennent pas à embaucher des travailleurs extérieurs pour faire ces travaux. Ce second argument est cohérent avec la prévalence particulière du travail des enfants en milieu rural africain, dans la mesure où la densité de population plus faible que sur les autres continents et l'utilisation de techniques agricoles peu mécanisées se conjuguent pour rendre le

1. C. Dumas et S. Lambert, « Trajectoires de scolarisation et de travail des enfants au Sénégal », Document de travail du Programme international pour l'abolition du travail des enfants, ILO, 2006.

recours au travail des enfants nécessaire. L'impact du manque d'offre de travail sur le marché local est un point très important mais qui ne fournit pas un levier simple de politiques économiques pour réduire le travail infantin.

POLITIQUES DE TRANSFERTS CONDITIONNELS

La voie de la politique distributive n'a pas pour autant été abandonnée et les politiques de transferts conditionnels ont pris beaucoup d'ampleur dans la dernière décennie. Il s'agit de politiques qui prévoient le versement d'une somme forfaitaire à la condition que le ménage se conforme à certaines obligations (suivi médical des enfants, assiduité scolaire...). La popularité de ces programmes tient à plusieurs facteurs. Tout d'abord, la conditionnalité porte sur des comportements jugés socialement désirables. Ensuite, l'intuition suggère que, du fait de la contrainte qu'elles imposent sur les choix des ménages, ces politiques auront un impact plus fort sur les comportements cibles – en l'occurrence la scolarisation des enfants – que des transferts de revenus non conditionnels. L'évaluation du programme brésilien Bolsa Escola suggère que la conditionnalité joue un rôle majeur dans l'effet du programme et qu'un programme non conditionnel aurait été beaucoup moins efficace pour garantir la scolarisation des enfants. De plus, ces programmes ont pour objectif affiché de contrecarrer des mécanismes de reproduction intergénérationnelle de la pauvreté en contribuant à l'investissement en capital humain pour les enfants les plus pauvres¹. Enfin, plusieurs d'entre eux, et notamment le programme Progresa au Mexique (opérant maintenant sous le nom d'Opportunidades) qui est l'un des plus importants, ont été mis en place sous forme d'expérience sociale, ce qui a permis leur évaluation

1. F. Bourguignon, F. Ferreira et P. Leite, « Conditional cash transfers, schooling and child labor : microsimulating Brazil's Bolsa Escola Program », *World Bank Economic Review*, 17 (2), 2003, p. 229-254.

systématique. Dans le cas de Progresa, par exemple, l'expérience a consisté à introduire progressivement le programme dans un ensemble de la population, en choisissant de manière aléatoire les ménages touchés en premier et en les comparant au reste de l'ensemble avant que ceux-ci n'en bénéficient à leur tour. L'efficacité de ces programmes de transferts conditionnels a pu ainsi être confirmée rigoureusement, ce qui a certainement contribué à leur extension ultérieure.

Leur intérêt, même si leur objectif premier n'est pas de réduire le travail des enfants, peut sembler évident : en imposant une contrainte sur l'usage du temps des enfants grâce à la conditionnalité sur l'assiduité scolaire, on limite les possibilités d'utiliser le temps à autre chose, et notamment au travail.

Dans le cadre de ces programmes, la condition qui porte sur l'assiduité scolaire s'exprime généralement en jours d'absence au cours du mois : un enfant bénéficiant du programme Progresa, par exemple, verra s'interrompre les versements mensuels s'il est absent plus de trois jours dans le mois. Cependant, l'impact sur le travail des enfants d'un tel programme dépend de la réalité de la concurrence en temps entre travail et scolarisation. Comme nous l'avons souligné *supra*, p. 22, une grande partie des enfants qui travaillent combine ces activités avec la scolarisation. La possibilité de cumuler les deux dépend largement des conditions de scolarisation, en particulier de la durée de la journée scolaire (4 heures est une durée courante), et de la distance à laquelle se trouve l'école. Cela peut évidemment dépendre aussi du type de travail réalisé : la scolarisation est par exemple plus compatible avec des heures de travail effectuées dans le cadre de l'exploitation familiale qu'avec un travail salarié formel, que ce soit dans des grandes exploitations agricoles ou dans des activités manufacturières. Par ailleurs, les temps de loisir offrent une marge de manœuvre non négligeable : accroître l'assiduité scolaire peut tout à fait se faire en utilisant cette marge plutôt qu'en réduisant le travail enfantin. Les divers travaux sur

la question concluent que la concurrence entre temps scolaire et temps de travail n'est pas très importante¹. Dans l'étude sur l'impact du programme de transferts en nature, Food for Education (FFE), les auteurs ont notamment évalué que la subvention en nature égale à environ 5 à 10 % du revenu du ménage et conditionnelle à la scolarisation induit une baisse du travail enfantin pour les garçons inférieure à un tiers de l'augmentation de la scolarisation. Pour les filles, le ratio est de 12 %. Indépendamment de la substitution entre les deux activités, les programmes de transferts conditionnels agissent à travers un pur effet revenu (les ménages disposent de plus de ressources) mais aussi, potentiellement, à travers une limitation des incitations à gagner plus car ils sont généralement conditionnés aussi à un niveau de revenu maximal.

L'impact réel de ces programmes sur le travail des enfants est finalement une question empirique. De nombreux travaux ont tenté d'évaluer aussi précisément que possible leurs effets sur la demande d'éducation, mais seul un petit nombre se sont intéressés à l'impact sur l'offre de travail enfantin. Les programmes Peti au Brésil (spécifiquement mis en place pour réduire le travail enfantin) et Progresa au Mexique offrent des subventions plus importantes que le FFE bengalais puisqu'elles représentent environ 20 % du revenu familial. Le programme Peti impose non seulement une conditionnalité sur la présence à l'école mais augmente aussi le temps de scolarisation des enfants de façon à rendre plus difficile le cumul travail et présence à l'école. Sa mise en œuvre n'a malheureusement pas donné lieu à des évaluations aussi

1. R. Assaad, D. Levison et N. Zibani, « The effect of child work on schooling in Egypt », art. cité ; K. Beegle, R. Dehejia et R. Gatti, « Why should we care about child labor ? The education, labor market and health consequences of child labor », art. cité ; M. Boozer et T. Suri, « Child labor and schooling decisions in Ghana », art. cité ; M. Ravallion et Q. Wodon, « Does child labor displace schooling ? Evidence on behavioral responses to an enrollment subsidy », art. cité.

rigoureuses que pour les autres programmes. Dans le cas de Progresa, pour les garçons, l'augmentation de la scolarisation se fait entièrement au détriment du travail enfantin, alors que pour les filles le nombre d'heures travaillées diminue légèrement, mais le nombre d'heures de loisir également¹.

Dans le cas des pays d'Amérique latine, et avec des subventions très élevées, il apparaît donc que des transferts en argent conditionnés à l'assiduité scolaire ont également un effet important sur le travail des enfants. Alors que l'efficacité de ces programmes n'a été rigoureusement évaluée que dans le contexte latino-américain, on peut cependant penser que leur mise en œuvre sur d'autres continents pourrait être bénéfique. Mais leur transposition en Afrique, avec un niveau de subventions assurant leur efficacité pour réduire l'offre de travail enfantin, serait potentiellement très coûteuse étant donné la prévalence bien supérieure du travail des enfants sur ce continent.

UN RÔLE POUR L'ASSURANCE OU LE MICROCRÉDIT ?

Certains ménages, même s'ils ne sont pas pauvres, sont vulnérables en raison de la variabilité de leur revenu. Ils peuvent être, en général, en mesure de subvenir à leurs besoins, mais tomber occasionnellement en dessous du seuil de pauvreté, en cas de mauvaise récolte ou de perte d'emploi par exemple. Les ménages des pays en développement sont soumis à bien plus d'aléas sur les revenus que les pays développés, du fait des chocs climatiques, du fort sous-emploi, de l'absence de système de sécurité sociale ou d'indemnités de chômage. Si les familles n'ont accès ni aux assurances ni au crédit qui leur permettraient d'emprunter pour compenser un choc, les

1. S. Parker et E. Skoufias, « Conditional cash transfers and their impact on child work and schooling : evidence from the Progresa program in Mexico », *Economia*, 12 (1), 2001.

adultes peuvent décider de recourir à la main-d'œuvre enfantine pour compléter leur revenu. Même si la mise au travail de l'enfant est de courte durée, elle peut avoir des conséquences de long terme : reprendre une scolarité interrompue peut s'avérer très difficile et se solder par des abandons ou des redoublements. Le dommage pour l'enfant peut donc être bien supérieur à la simple perte du temps consacré ponctuellement au travail. Inversement, un enfant pourrait aider ponctuellement ses parents sans que cela l'empêche d'aller à l'école et donc sans que cela ait de conséquences néfastes (au contraire, puisque son travail aura permis au ménage d'échapper pour un temps à la pauvreté). Enfin, dans une perspective de long terme, on peut aussi imaginer qu'un ménage vivant dans un environnement très incertain cherche à diminuer les incertitudes futures en scolarisant ses enfants, les emplois qualifiés étant *a priori* moins soumis au risque que les autres. Ainsi, si l'on peut aisément concevoir que la vulnérabilité des ménages ait une influence sur leur choix de mettre leurs enfants au travail, une fois encore, la question de son importance et, même, du sens de son effet ne peut être résolue qu'empiriquement.

Si la plupart des recherches sur le sujet s'accordent à penser que les marchés du crédit et de l'assurance fonctionnent de façon imparfaite dans les pays en développement, il n'existe pas de consensus en ce qui concerne l'impact de fortes fluctuations de revenu sur la mise au travail des enfants. Ceci est probablement dû aux difficultés méthodologiques qui, dans ce domaine, sont tout à fait similaires à celles posées par l'identification de l'effet du revenu ou de la pauvreté. La stratégie de gestion du risque d'un ménage, par exemple, influencera sa vulnérabilité et donc sa propension à recevoir des chocs mais affectera probablement aussi les choix de scolarisation et de travail pour les enfants.

Le premier article à s'intéresser à cette question montre, sur données indiennes, que les enfants de certains villages reçoivent moins d'éducation du fait de chocs pluviométriques contre lesquels les ménages ne peuvent

s'assurer. Cependant, il montre aussi que le manque à gagner en éducation dû à ces chocs, et qui aurait pu être évité si les ménages avaient pu s'assurer, est très limité : ainsi, l'enfant d'un ménage hypothétique parfaitement assuré contre les chocs aurait reçu environ 2 % de plus de scolarisation (en durée) qu'un enfant équivalent dans un ménage sans assurance, et ce sur l'ensemble de la période de trois ans et demi considérée. Des travaux portant sur d'autres contextes vont dans le même sens. Une estimation directe de l'impact des chocs, du rationnement du crédit et de l'assurance sur les choix d'allocation du temps des enfants au Guatemala conduit à la conclusion que ces chocs poussent les enfants vers le travail sans nécessairement les faire sortir de l'école. En Tanzanie, les pertes accidentelles de récoltes semblent avoir un impact – négatif sur la scolarisation des enfants et positif sur la durée de travail – dû à l'accroissement du temps passé à effectuer des tâches domestiques, y compris le ramassage de bois. Cet effet sur le travail domestique est vraisemblablement lié au fait que les enfants ont été amenés à remplacer les adultes qui effectuaient ces tâches alors que ces derniers ont dû augmenter leur travail économique pour faire face aux chocs. Ces effets sont cependant moins importants lorsque le ménage détient des actifs qui peuvent être utilisés pour amortir le choc, avant d'avoir recours au travail infantin. Il est relativement significatif que l'on n'observe pas d'effet sur le temps passé à effectuer des tâches agricoles. En effet, la quantité de main-d'œuvre nécessaire lorsque l'exploitation ou l'entreprise subit un choc est en général moindre. Quand la récolte est détruite par exemple, il n'y a pas besoin de désherber, de moissonner ou de vendre. Les opportunités de travail sont alors restreintes. C'est également la conclusion à laquelle nous arrivons dans le cas du Sénégal pour lequel nous étudions l'effet que peuvent avoir divers types de chocs sur l'allocation du temps des enfants. Nous considérons donc les chocs de revenu mais aussi ceux sur les actifs productifs (perte de bétail ou de terre, par exemple). Les résultats montrent que plus les actifs productifs reçoivent de chocs négatifs, moins les enfants travaillent, faute d'opportunités, et plus ils sont

scolarisés. Inversement, les chocs favorables n'ont pas d'effet visible sur le travail non domestique. Comme dans le cas de la Tanzanie, il est possible que les enfants effectuent des travaux domestiques de façon à libérer du temps de travail adulte, plus facilement employable en dehors de l'exploitation familiale. Le fait que les résultats diffèrent de ceux des autres études souligne combien il est important de faire la distinction entre l'effet de la richesse financière et celui de la richesse en actifs productifs¹.

Peu de programmes visent à fournir une assurance aux ménages des pays en développement, mais certains, comme Progresa, en procurant un revenu qui n'est pas lié à l'activité économique de la famille, réduisent la variabilité du revenu total et limitent les incitations à retirer les enfants de l'école en cas de choc. De ce fait, Progresa permet de maintenir les enfants à l'école en cas de choc sur le revenu familial, sans pour autant empêcher leur mise au travail en dehors des heures scolaires. Le programme ne permet pas d'éviter les mises au travail précoces dues à des besoins temporaires mais il limite considérablement leur impact puisque les enfants restent scolarisés².

Le marché du crédit pourrait éventuellement se substituer à la participation à un mécanisme (formel ou informel) d'assurance puisque le recours

1. H. Jacoby et E. Skoufias, « Risk, financial markets and human capital in a developing country », *Review of Economic Studies*, 64 (3), 1997, p. 311-335 ; L. Guarcello, F. Mealli et F. C. Rosati, « Household vulnerability and child labour : the effects of shocks, credit rationing and insurance », Washington DC, World Bank, Social Protection Unit, Human Development Network 0322, 2003 ; K. Beegle, R. Dehejia et R. Gatti, « Child labor and agricultural shocks », *Journal of Development Economics*, 81 (1), 2006, p. 80-96 ; C. Dumas et S. Lambert, « Trajectoires de scolarisation et de travail des enfants au Sénégal », art. cité.

2. A. de Janvry, F. Finan, E. Sadoulet et R. Vakis, « Can conditional cash transfer programs serve as safety nets in keeping children at school and from working when exposed to shocks ? », *Journal of Development Economics*, 79, 2006, p. 349-373.

à l'emprunt doit permettre de différer la mise au travail des enfants consécutive à une perte de revenu. Cependant, contrairement à l'assurance, le choix de recourir au crédit peut avoir des conséquences néfastes si le choc perdure dans le temps (chômage de longue durée ou mauvaises récoltes répétées par exemple). De plus, l'accès au marché du crédit reste encore très inégalement réparti entre les différentes zones malgré le développement des programmes de microcrédit ; enfin, la plupart de ces programmes sont orientés vers des prêts d'investissement et non de consommation. Il est donc peu probable que de tels projets soient adaptés pour amortir les chocs subis par les ménages. L'amélioration du marché du crédit ne peut donc être qu'une politique de second choix si l'on cherche à limiter la mise au travail des enfants consécutives aux fluctuations de revenu et il est préférable de favoriser le recours à l'assurance.

Conclusion

Lutter efficacement contre le travail des enfants exige d'avoir correctement identifié les enfants concernés. Ceux ayant le plus de risque d'être mis au travail sont employés dans l'activité familiale agricole, il est donc peu probable que des pressions sur les échanges internationaux de certains biens manufacturés puissent avoir un effet notable sur le travail des enfants au niveau mondial. Alors que l'attention de l'opinion publique se focalise sur le cas de l'Asie du Sud, il est important d'avoir à l'esprit que c'est le continent africain qui est proportionnellement le plus touché par ce phénomène.

Par ailleurs, s'il est indéniable que les enfants qui travaillent sont pauvres, ce ne sont pas les plus pauvres parmi les pauvres qui sont le plus mis à contribution. En effet, pour qu'un ménage puisse tirer profit du travail des enfants, il faut qu'il possède des actifs complémentaires à la main-d'œuvre infantine, comme du bétail ou de la terre par exemple. De ce fait, si un accroissement exogène du revenu se traduit par une réduction du travail

enfantin, une hausse du rendement des actifs productifs peut, au contraire, faire augmenter la demande pour ce type de main-d'œuvre.

Enfin, il faut aussi s'interroger sur ce que feraient les enfants s'ils ne travaillaient pas. Le seul cas qui conduirait indiscutablement à une amélioration de leur bien-être est celui où le temps libéré serait utilisé pour l'éducation, sans que la consommation du ménage chute du fait du changement d'activité des enfants. Parmi les différentes politiques qui ont été mises en place dans le monde, seules des politiques non coercitives de transferts conditionnels à la scolarisation remplissent les conditions qui garantissent que l'effet sera bénéfique pour les enfants. Elles sont en outre susceptibles d'avoir des effets à long terme en contribuant à rompre, ou au moins à atténuer, plusieurs mécanismes de reproduction sociale : plus éduqués, ces enfants auront un revenu futur plus élevé qui leur permettra de ne pas mettre leurs propres enfants au travail ; plus éduqués, ils auront aussi des représentations sociales du travail des enfants et de l'éducation qui augmenteront leurs préférences pour la seconde, et les conduiront ainsi à scolariser leurs enfants au lieu de les faire travailler. Mais l'ampleur du phénomène est telle en Afrique qu'une politique de ce type peut s'avérer trop coûteuse pour être envisageable sans une importante aide extérieure.

Annexe 1

CONVENTIONS DE L'OIT RELATIVES AU TRAVAIL DES ENFANTS

La convention C182 stipule que les états ayant ratifié celle-ci doivent prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le terme « enfant » s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans et les pires formes de travail des enfants comprennent :

- a) toutes les formes d'esclavage ou de pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi

que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;

- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants ;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

La convention C182 a été ratifiée par cent soixante-cinq états membres.

La convention C138 a pour objet d'amener les pays à poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants et à lever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental. Les membres spécifient, dans une déclaration annexe, un âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail sur son territoire. L'âge minimum spécifié ne peut en principe pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à 15 ans. Cependant, si l'économie et les institutions scolaires d'un pays ne sont pas suffisamment développées, il peut spécifier, en une première étape, un âge minimum de 14 ans. L'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail qui est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents ne doit pas être inférieur à 18 ans, mais peut être abaissé à 16 ans sous certaines conditions. Les enfants de 13 à 15 ans peuvent enfin être employés dans des travaux légers à condition que ceux-ci ne portent pas préjudice à leur santé, à leur développement ou à leur assiduité scolaire.

La convention I38 a été ratifiée par cent cinquante états membres.

Tableau A1 – Comparaison d'enquêtes.

Pays	Première enquête		Seconde enquête		Activité économique uniquement						École uniquement					
	Année	Source	Année	Source	Garçons Enquête 1	Garçons Enquête 2	Filles Enquête 1	Filles Enquête 2	Garçons Enquête 1	Garçons Enquête 2	Filles Enquête 1	Filles Enquête 2	Garçons Enquête 1	Garçons Enquête 2	Filles Enquête 1	Filles Enquête 2
Côte d'Ivoire	2002	Banque mondiale	2000	Unicef	13,3	16,5	15	21,2	59	38	49,1	32,3				
Égypte	2000	USAid	1996	Autre	2,3	2,8	0,7	4,3	86,9	91,3	81,9	81,9				
Éthiopie	2005	BIT	2001	Autre	41,4	36,8	30,9	28,8	13,9	18,1	17,1	22				
Ghana	2003	Autre	2000	BIT	3,6	9,1	3,4	8,9	80,8	65	79,6	64,4				
Lesotho	2002	Autre	2000	Unicef	2,9	7,9	0,5	3,3	77,2	54,4	85,2	62				
Mali	2005	BIT	2001	USAid	37,4	19,3	40,1	11,8	20,3	28,4	16	23				
Mongolie	2000	Unicef	2000	BIT	9,4	5,3	7,5	2,9	43,6	68,5	48,6	71,9				
Nicaragua	2001	Autre	2001	USAid	8,8	8,7	1,6	1,9	67,8	66,7	77,8	77,7				
Ouganda	2002	Autre	2000	USAid	2,5	4,1	1,5	3,8	75,3	44,7	78	46,6				
Paraguay	2003	BIT	1999	Autre	0,1	2,2	0,1	0,9	94	79,5	94	84,8				
République dominicaine	2000	Unicef	2000	BIT	1,2	1,3	0,4	0,5	80,9	74	87,5	88,3				
Sénégal	2005	USAid	2000	Unicef	18	22,8	14,1	16,4	33,1	29,2	35,2	27,3				
Tanzanie	2000	BIT	1999	USAid	17	10,4	14,3	8,4	35,7	28,9	38,9	34,2				

Tableau A1 – Comparaison d'enquêtes. (Suite)

Pays	Première enquête		Seconde enquête		École et activité économique						Ni école, ni activité économique					
	Année	Source	Année	Source	Garçons Enquête 1	Garçons Enquête 2	Filles Enquête 1	Filles Enquête 2	Garçons Enquête 1	Garçons Enquête 2	Filles Enquête 1	Filles Enquête 2	Garçons Enquête 1	Garçons Enquête 2	Filles Enquête 1	Filles Enquête 2
Côte d'Ivoire	2002	Banque mondiale	2000	Unicef	1,1	20,6	0,7	15,6	26,7	24,9	35,2	30,9				
Égypte	2000	USAid	1996	Autre	0,3	0,8	0,1	3,9	10,5	5	17,3	10				
Éthiopie	2005	BIT	2001	Autre	16,7	22,7	10,7	10,8	28	22,4	41,3	38,5				
Ghana	2003	Autre	2000	BIT	1,4	15,3	1,5	15,1	14,2	10,5	15,5	11,6				
Lesotho	2002	Autre	2000	Unicef	0,5	23,4	0,6	21,7	19,4	14,4	13,7	13,1				
Mali	2005	BIT	2001	USAid	28,2	8,6	25,2	4,1	14	43,7	18,8	61,1				
Mongolie	2000	Unicef	2000	BIT	13	3,5	12,8	2,8	34	22,7	31,2	22,5				
Nicaragua	2001	Autre	2001	USAid	6,9	7,3	2,3	2,2	16,6	17,3	18,3	18,1				
Ouganda	2002	Autre	2000	USAid	9,6	33,8	7,6	32,7	12,6	17,4	13	16,9				
Paraguay	2003	BIT	1999	Autre	3,4	7,2	3,4	2,6	2,5	11,1	2,5	11,7				
République dominicaine	2000	Unicef	2000	BIT	12,7	20,2	6,9	6,9	5,3	4,5	5,2	4,3				
Sénégal	2005	USAid	2000	Unicef	15,4	16,5	12,6	9,5	33,4	31,5	38,1	46,8				
Tanzanie	2000	BIT	1999	USAid	19,2	14,4	20,3	12,9	28,2	46,2	26,5	44,5				

Tableau A2 – Taux de participation.

				Taux de participation	
				Garçon	Fille
Albanie	7-14 ans	2000	MICS	41,2	31,8
Angola		2000	MICS	25,5	25,9
Argentine	10-14 ans	1997	EDS	20,7	
Azerbaïdjan		2000	MICS	10,6	6,4
Bangladesh		2002	SIMPOC	18,5	7,9
Belize		2001	SIMPOC	8,1	4,5
Bénin		2002	LSMS	11,4	15,2
Bhoutan	10-14 ans	2003	LSMS	16	22,7
Bolivie		2000	MICS	25,5	21,8
Bosnie		2000	MICS	19,3	15,7
Brésil		2004	SIMPOC	7,7	3,6
Burkina Faso		2003	LSMS	46,4	47,7
Burundi		2000	MICS	32,1	30
Cambodge		2001	SIMPOC	45	44,6
Cameroun		2000	MICS	54,6	51
Centrafrique		2000	MICS	60,9	62,1
Chili		2003	SIMPOC	4,4	2,6
Colombie		2001	SIMPOC	14,1	6,7
Comores		2000	MICS	38,4	39,9
RD Congo	10-14 ans	2000	MICS	39,9	39,7

Tableau A2 – Taux de participation. (Suite)

				Taux de participation	
				Garçon	File
Costa Rica		2002	SIMPOC	8,4	3,2
Côte d'Ivoire		2000	MICS	37,1	36,8
Égypte		2005	DHS	9,5	3,7
Équateur		2004	SIMPOC	12,6	7,8
Éthiopie		2005	NLFS	58,1	41,6
Gambie		2000	MICS	25,1	24,5
Ghana		2000	SIMPOC	24,4	24
Guatemala		2000	LSMS	21	11
Guinée	7-14 ans	1994	EICVM	47,9	50,2
Guinée-Bissau		2000	MICS	64,6	64,1
Guyane		2000	MICS	28,7	23,9
Honduras		2002	SIMPOC	13,3	5
Inde	6-14 ans	1999	DHS	5,3	4
Irak		2000	MICS	14,7	8,3
Jamaïque		2002	SIMPOC	1,1	0,5
Kenya	6-14 ans	2000	MICS	37,2	32,9
Lesotho		2000	MICS	31,3	25
Madagascar	6-14 ans	2001	EPM	12,1	12,8
Malawi		2004	DHS	37,9	34
Mali		2005	SIMPOC	65,6	65,3

Tableau A2 – Taux de participation. (Suite)

				Taux de participation	
				Garçon	File
Maroc	7-14 ans	1998	ENNVN	13,5	12,8
Mexique	12-14 ans	2004	ENIGH	12,2	5,6
Moldavie		2000	MICS	31,2	29
Mongolie		2000	MICS	22,4	20,3
Mozambique	10-14 ans	1996	NHS	–	–
Namibie	6-14 ans	1999	SIMPOC	15,6	13,9
Népal		1996	NLFS	35,4	44
Nicaragua		2001	EMNV	14,3	5,4
Niger		2000	MICS	71,7	60,6
Ouganda		2000	DHS	37,9	36,5
Ouzbékistan	6-14 ans	2000	MICS	20,1	12,8
Panama		2000	SIMPOC	5,2	1,2
Paraguay		2003	SIMPOC	3,5	
Pérou	6-14 ans	2000	ENNIV	23,9	20,5
Philippines		2001	SIMPOC	13,4	8,4
Portugal	6-14 ans	2001	SIMPOC	4,2	2,5
République dominicaine		2000	MICS	13,9	7,3
Roumanie		2000	SIMPOC	1,5	0,9
Rwanda		2000	MICS	30,1	25,1
Salvador		2003	SIMPOC	13,7	6,5

Tableau A2 – Taux de participation. (Suite)

				Taux de participation	
				Garçon	File
Sao Tome et Principe		2000	MICS	17,2	13,5
Sénégal		2000	MICS	39,3	25,9
Sierra Leone		2000	MICS	69,7	68,9
Soudan (nord)		2000	MICS	18,1	12,4
Soudan (sud)		2000	MICS	7,4	
Sri Lanka		1999	SIMPOC	17,9	11,8
Swaziland		2000	MICS	9,8	10
Tanzanie		2000	SIMPOC	36,2	34,6
Tchad		2000	MICS	65,3	60
Togo		2000	MICS	65,9	63,3
Trinidad et Tobago		2000	MICS	4,5	2,6
Turquie	6-14 ans	1999	SIMPOC	4,8	3,6
Ukraine		1999	SIMPOC	3,1	1,7
Venezuela	10-14 ans	2000	EHM	7,2	2,4
Vietnam		2000	MICS	25,1	23,7
Yémen		1999	NPPS	11,3	12,8
Zambie		1999	SIMPOC	11,3	11,9
Zimbabwe		1999	SIMPOC	11,6	13,5

Tableau A3 – Désagrégé par activité.

			Activité économique uniquement		École uniquement		École et activité économique		Ni école ni activité économique		
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Albanie	7-14 ans	2000	MICS	17,3	14,2	28,7	31,5	23,9	17,6	30,1	36,7
Angola		2000	MICS	7,2	8,3	48,8	46,1	18,3	17,6	25,6	28
Argentine	10-14 ans	1997	EDS	1,8		77,4		18,9		1,9	
Azerbaïdjan		2000	MICS	0,9	0,6	69,4	73,5	9,7	5,8	20	20,1
Bangladesh		2002	SIMPOC	9,8	4,6	71,2	82,3	8,7	3,3	10,3	9,9
Belize		2001	SIMPOC	1,2	0,8	86,7	89,1	6,9	3,7	5,2	6,4
Bénin		2002	LSMS	10	14,2	62,9	52,2	1,4	1	25,6	32,6
Bhoutan	10-14 ans	2003	LSMS	15,9	22,3	75,4	66,8	0,1	0,4	8,5	10,5
Bolivie		2000	MICS	2,7	3	66,6	70,7	22,8	18,8	7,9	7,5
Bosnie		2000	MICS	1,5	1,8	57,9	63	17,8	13,9	22,9	21,3
Brésil		2004	SIMPOC	0,6	0,2	86,3	91	7,1	3,4	6	5,3
Burkina Faso		2003	LSMS	45,5	47,1	29,6	23,1	0,9	0,6	24	29,2
Burundi		2000	MICS	15,4	16,4	27,2	27,4	16,7	13,6	40,6	42,5
Cambodge		2001	SIMPOC	8,2	9	33,2	33,5	36,8	35,6	21,9	22

Tableau A3 – Désagrégé par activité. (Suite)

			Activité économique uniquement		École uniquement		École et activité économique		Ni école ni activité économique	
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Cameroun	2000	MICS	40,2	36,3	10	10,4	14,4	14,7	35,4	38,6
Centrafrique	2000	MICS	33,3	40,5	15,7	13,8	27,6	21,6	23,4	24
Chili	2003	SIMPOC	0,2	0,1	93,3	94,8	4,2	2,5	2,4	2,6
Colombie	2001	SIMPOC	3,4	1,3	78,3	86,4	10,7	5,4	7,6	6,9
Comores	2000	MICS	17,8	20	29,7	29,9	20,6	19,9	31,9	30,3
RD du Congo	2000	MICS	11,8	16,5	42,1	36,8	28,1	23,2	18	23,5
Costa Rica	2002	SIMPOC	2	0,5	83,5	87,7	6,4	2,7	8,2	9,1
Côte d'Ivoire	2000	MICS	16,5	21,2	38	32,3	20,6	15,6	24,9	30,9
Égypte	2005	DHS	1,8	1,4	77,4	80,4	7,7	2,3	13,1	15,9
Équateur	2004	SIMPOC	3,6	1,9	81,6	85,6	9	5,9	5,8	6,5
Éthiopie	2005	NLFS	41,4	30,9	13,9	17,1	16,7	10,7	28	41,3
Gambie	2000	MICS	10,8	13,6	47,8	42,9	14,3	10,9	27	32,6
Ghana	2000	SIMPOC	9,1	8,9	65	64,4	15,3	15,1	10,5	11,6
Guatemala	2000	LSMS	7,8	4,7	54,3	57,1	13,2	6,3	24,7	31,9

Tableau A3 – Désagrégé par activité. (Suite)

			Activité économique uniquement		École uniquement		École et activité économique		Ni école ni activité économique		
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Guinée	7-14 ans	1994	EICVM	47,1	49,7	40	26,2	0,8	0,5	12,2	23,6
Guinée-Bissau		2000	MICS	42,5	46,5	18,4	17,3	22,1	17,6	17	18,6
Guyane		2000	MICS	1,6	0,9	68,3	73,5	27,1	23	2,9	2,7
Honduras		2002	SIMPOC	6,1	1,5	72,6	77	7,2	3,5	14,2	18
Inde	6-14 ans	1999	DHS	5	3,9	83,4	74,1	0,3	0,1	11,3	21,9
Irak		2000	MICS	6,9	5,7	58,8	51,4	7,8	2,6	26,5	40,3
Jamaïque		2002	SIMPOC	0,2	0	98	98,5	0,9	0,5	0,8	1
Kenya	6-14 ans	2000	MICS	5,5	5,4	51,3	56	31,7	27,5	11,5	11,2
Lesotho		2000	MICS	7,9	3,3	54,4	62	23,4	21,7	14,4	13,1
Madagascar	6-14 ans	2001	EPM	7,6	8,1	81,3	80,7	4,5	4,7	6,7	6,4
Malawi		2004	DHS	5,9	5,2	44,2	49,5	32	28,8	17,9	16,5
Mali		2005	SIMPOC	37,4	40,1	20,3	16	28,2	25,2	14	18,8
Maroc	7-14 ans	1998	ENNVN	12,2	12,3	78	63	1,3	0,5	8,5	24,1
Mexico	12-14 ans	2004	ENIGH	4,1	2	83,6	87,2	8,1	3,6	4,2	7,2

Tableau A3 – Désagrégé par activité. (Suite)

			Activité économique uniquement		École uniquement		École et activité économique		Ni école ni activité économique		
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Moldavie		2000	MICS	3,1	2,5	53,9	55,9	28,1	26,5	14,9	15,2
Mongolie		2000	MICS	9,4	7,5	43,6	48,6	13	12,8	34	31,2
Mozambique	10-14 ans	1996	NHS	1,9	1,7	63,2	50,9	–	–	34,9	47,4
Namibie	6-14 ans	1999	SIMPOC	2,2	1,1	77,2	80,2	13,4	12,8	7,2	5,9
Népal		1996	NLFS	8,4	20,6	50,1	37,5	27	23,4	14,5	18,5
Nicaragua		2001	EMNV	6,1	1,8	67,7	76,6	8,2	3,6	17,9	18
Niger		2000	MICS	45,3	46,3	10,5	11	26,4	14,3	17,7	28,3
Ouganda		2000	DHS	4,1	3,8	44,7	46,6	33,8	32,7	17,4	16,9
Ouzbékistan	6-14 ans	2000	MICS	1,3	0,9	61,6	67,8	18,8	11,9	18,4	19,3
Panama		2000	SIMPOC	2	0,4	85,2	88	3,2	0,8	9,5	10,8
Paraguay		2003	SIMPOC	0,1		94		3,4		2,5	
Pérou	6-14 ans	2000	ENNIV	1	1,1	75	78,4	22,9	19,4	1,1	1,1
Philippines		2001	SIMPOC	2,5	0,8	75,4	81,4	10,9	7,6	11,2	10,2
Portugal	6-14 ans	2001	SIMPOC	0,1	0,1	95,2	97,1	4,1	2,4	0,6	0,5

Tableau A3 – Désagrégé par activité. (Suite)

			Activité économique uniquement		École uniquement		École et activité économique		Ni école ni activité économique	
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
République dominicaine	2000	MICS	1,2	0,4	80,9	87,5	12,7	6,9	5,3	5,2
Roumanie	2000	SIMPOC	0,4	0,1	86,7	87,1	1,1	0,8	11,9	11,9
Rwanda	2000	MICS	8,5	8,1	35,7	38,7	21,6	17	34,2	36,1
Salvador	2003	SIMPOC	3,4	0,6	69,1	75,6	10,3	5,9	17,2	17,9
Sao Tome et Principe	2000	MICS	4,7	3,2	55,9	58,9	12,5	10,3	26,9	27,6
Sénégal	2000	MICS	22,8	16,4	29,2	27,3	16,5	9,5	31,5	46,8
Sierra Leone	2000	MICS	37,8	40,9	14,2	12,9	31,9	28	16	18,3
Soudan (nord)	2000	MICS	5,1	3,5	74,7	80,5	13	8,9	7,1	7,1
Soudan (sud)	2000	MICS	2,9		65,2		4,5		27,4	
Sri Lanka	1999	SIMPOC	1	0,5	80	86,2	16,9	11,3	2,1	2
Swaziland	2000	MICS	1,6	1,7	70,7	72,1	8,2	8,3	19,5	17,9
Tanzanie	2000	SIMPOC	17	14,3	35,7	38,9	19,2	20,3	28,2	26,5
Tchad	2000	MICS	27	35,7	16,2	14,3	38,3	24,3	18,4	25,7

Tableau A3 – Désagrégé par activité. (Suite)

			Activité économique uniquement		École uniquement		École et activité économique		Ni école ni activité économique	
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Togo		2000	18,8	25,1	19,9	18,5	47,1	38,2	14,3	18,2
Trinidad et Tobago		2000	0,9	0	93	94,7	3,6	2,6	2,5	2,7
Turquie	6-14 ans	1999	3,1	2,5	89,2	84,2	1,7	1,1	6	12,3
Ukraine		1999	0,1	0	88,6	89,8	3	1,7	8,4	8,4
Venezuela	10-14 ans	2000	2,9	0,3	88,9	93,2	4,3	2,1	3,9	4,4
Vietnam		2000	3,5	4,8	67,2	68,5	21,6	18,9	7,7	7,8
Yémen		1999	5	10,8	62,6	38,4	6,3	2	26,1	48,8
Zambie		1999	8,3	9,1	54,5	53,9	3	2,8	34,2	34,2
Zimbabwe		1999	1,6	1,8	72,2	70,8	10	11,7	16,2	6

Tableau A4 – Tâches ménagères.

				Proportion des enfants qui effectuent plus de 28 heures de travail domestique	
				Garçons	Filles
Albanie	7-14 ans	2000	MICS	0,52	1,81
Angola		2000	MICS	4,5	7,4
Argentine	10-14 ans	1997	EDS		
Azerbaïdjan		2000	MICS	3,8	6,8
Bangladesh		2002	SIMPOC		
Belize		2001	SIMPOC	35,5	39,7
Bénin		2002	LSMS		
Bhoutan	10-14 ans	2003	LSMS		
Bolivie		2000	MICS	2,5	5,2
Bosnie		2000	MICS	1,6	2,1
Brésil		2004	SIMPOC		
Burkina Faso		2003	LSMS		
Burundi		2000	MICS	2	2,1
Cambodge		2001	SIMPOC	0,8	0,9
Cameroun		2000	MICS	8,3	13,1
Centrafrique		2000	MICS	6,2	12,6
Chili		2003	SIMPOC	0,3	0,7
Colombie		2001	SIMPOC	0,6	2
Comores		2000	MICS	1,2	3,2
RD Congo	10-14 ans	2000	MICS	9,5	15,1

Tableau A4 – Tâches ménagères. (Suite)

				Proportion des enfants qui effectuent plus de 28 heures de travail domestique	
				Garçons	Filles
Costa Rica		2002	SIMPOC	0,4	1,2
Côte d'Ivoire		2000	MICS	3,5	10,8
Égypte		2005	DHS	0,6	2,69
Équateur		2004	SIMPOC	2,3	7,4
Éthiopie		2005	NLFS	8,4	15,9
Gambie		2000	MICS	3,4	4,4
Ghana		2000	SIMPOC	3,8	4,6
Guatemala		2000	LSMS	7,9	25,2
Guinée	7-14 ans	1994	EICVM	3,4	13,2
Guinée-Bissau		2000	MICS	2,5	4,9
Guyane		2000	MICS	0,7	1,2
Honduras		2002	SIMPOC	25,2	8,2
Inde	6-14 ans	1999	DHS		
Irak		2000	MICS	0,5	5,9
Jamaïque		2002	SIMPOC	0,1	0
Kenya	6-14 ans	2000	MICS	4,2	7
Lesotho		2000	MICS	0,5	5,9
Madagascar	6-14 ans	2001	EPM		
Malawi		2004	DHS	1,6	2,9
Mali		2005	SIMPOC	8,71	28,76

Tableau A4 – Tâches ménagères. (Suite)

				Proportion des enfants qui effectuent plus de 28 heures de travail domestique	
				Garçons	Filles
Maroc	7-14 ans	1998	ENNVM		
Mexique	12-14 ans	2004	ENIGH		
Moldavie		2000	MICS	13,3	16,2
Mongolie		2000	MICS	18,4	22
Mozambique	10-14 ans	1996	NHS		
Namibie	6-14 ans	1999	SIMPOC		
Népal		1996	NLFS	0,5	3
Nicaragua		2001	EMNV	5,5	11,5
Niger		2000	MICS	9,8	23,7
Ouganda		2000	DHS	12,7	15,7
Ouzbékistan	6-14 ans	2000	MICS	8,9	10
Panama		2000	SIMPOC	0,1	0,9
Paraguay		2003	SIMPOC	2,5	6,8
Pérou	6-14 ans	2000	ENNIV	2,1	4,71
Philippines		2001	SIMPOC	0,2	0,2
Portugal	6-14 ans	2001	SIMPOC		
République dominicaine		2000	MICS	0,9	2,1
Roumanie		2000	SIMPOC	0,3	0,2
Rwanda		2000	MICS	17,2	23,1

Tableau A4 – Tâches ménagères. (Suite)

				Proportion des enfants qui effectuent plus de 28 heures de travail domestique	
				Garçons	Filles
Salvador		2003	SIMPOC		
Sao Tome et Principe		2000	MICS	4,8	4,8
Sénégal		2000	MICS	6,1	19
Sierra Leone		2000	MICS	10,1	7,3
Soudan (nord)		2000	MICS	1	2,2
Soudan (sud)		2000	MICS	0	0,1
Sri Lanka		1999	SIMPOC	0,2	0,6
Swaziland		2000	MICS	2,7	2,7
Tanzanie		2000	SIMPOC	25,6	24,2
Tchad		2000	MICS	3,2	11,3
Togo		2000	MICS	4	10,6
Trinidad et Tobago		2000	MICS	0,7	0,5
Turquie	6-14 ans	1999	SIMPOC	0,2	2,7
Ukraine		1999	SIMPOC	0,5	0,5
Venezuela	10-14 ans	2000	EHM		
Vietnam		2000	MICS	1,9	4
Yémen		1999	NPPS		
Zambie		1999	SIMPOC	4,8	6,3
Zimbabwe		1999	SIMPOC		

Tableau A5 – Agriculture.

Pays	Enquête	Part de l'agriculture dans l'emploi	
		Enfants	Ensemble main-d'œuvre (BIT)
Angola	IPCVD	6,8	58,4
Bangladesh	SIMPOC	62,3	51,7
Belize	SIMPOC	55,3	19,5
Bénin	LSMS	68,9	
Bhoutan	LSMS	92,2	
Bolivie	LSMS	76,3	6,5
Brésil	SIMPOC	61,2	21,0
Burkina Faso	LSMS	97,4	
Cambodge	SIMPOC	76,5	39,8
Cameroun	ECAM	88,2	
Cap vert	IDRF	79,2	
Chili	SIMPOC	24,9	13,2
Colombie	SIMPOC	35,6	22,4
Costa Rica	SIMPOC	56,8	15,2
Équateur	SIMPOC	71,0	8,3
Éthiopie	NLFS	95,2	80,2
Ghana	SIMPOC	71,0	
Guatemala	LSMS	62,6	
Honduras	SIMPOC	59,1	39,2
Jamaïque	SIMPOC	30,6	18,0
Kenya	SIMPOC	82,3	
Lesotho	CWIQ	57,6	
Madagascar	EPM	94,4	78,0

Tableau A5 – Agriculture. (Suite)

Pays	Enquête	Part de l'agriculture dans l'emploi	
		Enfants	Ensemble main-d'œuvre (BIT)
Mali	SIMPOC	58,2	
Mexique	ENIGH	38,1	15,1
Mongolie	SIMPOC	93,4	39,9
Maroc	ENNVN	60,6	45,4
Namibie	SIMPOC	91,4	31,1
Népal	NLFS	87,1	76,1
Nicaragua	EMNV	58,7	43,4
Ouganda	UNHS	24,7	
Panama	SIMPOC	66,1	
Paraguay	EPH	55,2	
Pérou	LSMS	73,2	0,7
Philippines	SIMPOC	64,1	37,0
Portugal	SIMPOC	48,6	11,8
Roumanie	SIMPOC	97,1	32,2
Sao Tome et Principe	ENCVM	37,3	
Sri Lanka	SIMPOC	71,5	34,3
Tanzanie	SIMPOC	77,4	
Turquie	SIMPOC	65,6	29,5
Ukraine	SIMPOC	49,5	18,8
Venezuela	EHM	45,1	9,8
Yémen	NPPS	92,0	54,1
Zambie	SIMPOC	90,2	

Tableau A6 – Urbanisation.

			% d'enfants travailleurs habitant en zone urbaine	% de la population habitant en zone urbaine
Angola	2000	MICS	56,9	52,7
Azerbaïdjan	2000	MICS	26,5	51,5
Bangladesh	2002	SIMPOC	17,2	24,7
Belize	2001	SIMPOC	21,7	48,1
Bénin	2002	LSMS	22,7	39,7
Bhoutan	2003	LSMS	4,3	10,8
Bolivie	2000	MICS	23,4	63,7
Bosnie et Hersegovine	2000	MICS	18,3	45,2
Brésil	2004	SIMPOC	42,3	83,7
Burkina Faso	2003	LSMS	3,5	17,9
Burundi	2000	MICS	3,3	9,7
Cambodge	2001	SIMPOC	12,8	19,1
Cameroun	2000	MICS	25,4	53,7
Cap vert	2001	IDRF	7,0	56,6
Centrafrique	2000	MICS	30,9	37,9
Colombie	2005	DHS	60,8	72,4
Comores	2000	MICS	20,2	36,4
Costa Rica	2002	SIMPOC	24,3	61,2
Côte d'Ivoire	2000	MICS	23,4	44,6
Égypte	2005	DHS	10,9	42,7
Équateur	2004	SIMPOC	25,0	62,3

Tableau A6 – Urbanisation. (Suite)

			% d'enfants travailleurs habitant en zone urbaine	% de la population habitant en zone urbaine
Éthiopie	2005	NLFS	2,7	15,7
Gambie	2000	MICS	14,9	53
Ghana	2000	SIMPOC	15,9	47,1
Guatemala	2000	LSMS	22,8	46,8
Guinée	1994	EICVM	7,9	32,6
Guinée-Bissau	2000	MICS	21,8	29,6
Guyane	2000	MICS	22,6	28,3
Honduras	2002	SIMPOC	25,2	46
Irak	2000	MICS	28,5	
Lesotho	2000	MICS	11,7	18,5
Madagascar	2001	EPM	9,4	26,6
Malawi	2004	DHS	6,3	16,7
Mali	2005	SIMPOC	26,9	29,9
Maroc	1998	ENNVM	12,8	58
Moldavie	2000	MICS	26,0	46,5
Mongolie	2000	MICS	12,5	56,6
Mozambique	1996	NHS	10,6	33,7
Namibie	1999	SIMPOC	2,3	34,5
Népal	1998	NLFS	5,4	15,3
Nicaragua	2001	EMNV	32,1	58,7
Niger	2000	MICS	11,7	16,7

Tableau A6 – Urbanisation. (Suite)

			% d'enfants travailleurs habitant en zone urbaine	% de la population habitant en zone urbaine
Ouganda	2002	UNHS	3,0	66,8
Ouzbékistan	2000	MICS	17,0	36,7
Panama	2000	SIMPOC	24,2	69,9
Paraguay	2004	EPH	34,2	57,9
Pérou	2000	ENNIV	79,2	72,4
Philippines	2001	SIMPOC	27,4	61,9
République dominicaine	2000	MICS	48,1	65,9
Rwanda	2000	MICS	5,8	18,5
Salvador	2003	SIMPOC	36,4	59,5
Sao Tome et Principe	2000	MICS	40,5	57,1
Sénégal	2000	MICS	28,4	41,3
Sierra Leone	2000	MICS	26,0	39,9
Soudan	2000	MICS	29,5	39,8
Swaziland	2000	MICS	21,8	23,9
Tanzanie	2000	SIMPOC	9,2	67,6
Tchad	2000	MICS	17,6	24,8
Togo	2000	MICS	24,3	23,8
Turquie	1999	SIMPOC	25,7	11,9
Vietnam	2000	MICS	6,1	26
Yémen	1999	NPPS	6,1	26,9
Zambie	1999	SIMPOC	11,0	34,9

Tableau A7 – Taux de participation à diverses activités par pays pour des enfants âgés de 5 à 14 ans.

	Travail marchand				Travail domestique	Tout type de travail	Tout type de travail, pas d'école	Ni travail, ni éducation
	Éducation	Total	Au sein du ménage	À l'extérieur du ménage				
Ensemble des pays de l'échantillon	89,2	22,7	18,2	8,4	64,6	68,0	6,4	4,4
Albanie	54,7	31,3	29,5	3,5	56,1	62,7	32,6	12,7
Angola	93,2	25,7	20,4	8,8	77,0	78,2	5,9	1,0
Azerbaïdjan	99,1	8,6	4,0	5,3	61,4	63,3	0,7	0,2
Burundi	88,1	31,2	27,6	6,9	84,3	87,3	11,3	0,7
Cameroun	94,5	55,0	42,7	30,8	81,1	85,2	5,0	0,4
Centrafrique	85,5	62,2	50,3	37,3	85,0	88,9	18,6	0,8
Comores	77,1	38,1	32,2	16,3	61,1	66,8	15,9	6,3
RD Congo	53,3	19,2	12,9	10,4	50,3	52,3	17,4	29,1
Côte d'Ivoire	93,2	37,7	35,3	6,2	68,6	76,7	5,5	1,2
Gambie	93,1	25,1	20,6	6,1	49,4	57,6	4,6	2,3

Tableau A7 – Taux de participation à diverses activités par pays pour des enfants âgés de 5 à 14 ans. (Suite)

	Éducation	Travail marchand			Travail domestique	Tout type de travail	Tout type de travail, pas d'école	Ni travail, ni éducation
		Total	Au sein du ménage	À l'extérieur du ménage				
Guinée-Bissau	93,0	65,5	62,4	15,3	77,3	87,2	6,3	0,6
Guinée équatoriale	94,9	33,7	31,0	5,4	84,9	85,8	3,1	0,6
Guyane	97,4	26,3	15,9	14,7	72,8	75,2	2,3	0,3
Kenya	95,9	2,8	1,0	2,2	66,3	66,8	2,8	1,0
Laos	93,1	31,1	29,3	3,9	69,7	71,3	6,3	0,5
Lesotho	96,6	20,4	17,1	6,1	70,2	72,7	2,6	0,8
Madagascar	88,9	12,0	8,8	3,8	20,5	29,2	5,8	5,3
Moldavie	97,3	30,5	23,2	11,8	86,3	88,0	3,1	0,6
Mongolie	95,2	21,4	20,6	1,4	91,2	91,7	4,6	0,2
Niger	88,1	67,1	44,4	42,9	88,7	93,7	11,4	0,4
Ouzbékistan	96,4	15,2	10,6	5,8	78,1	79,8	3,4	0,3
Philippines	95,4	15,5	12,1	4,7	80,9	81,8	4,3	0,2
Rwanda	86,5	27,4	22,7	7,9	82,1	84,3	12,3	1,2

Tableau A7 – Taux de participation à diverses activités par pays pour des enfants âgés de 5 à 14 ans. (Suite)

	Travail marchand				Travail domestique	Tout type de travail	Tout type de travail, pas d'école	Ni travail, ni éducation
	Éducation	Total	Au sein du ménage	À l'extérieur du ménage				
Sao Tome et Principe	88,7	15,5	10,0	7,8	80,0	81,3	9,5	1,7
Sénégal	89,6	33,7	20,6	17,9	86,9	91,1	9,7	0,4
Sierra Leone	93,5	72,1	59,0	51,4	86,3	89,8	5,9	0,4
Soudan (nord)	86,0	16,4	14,2	4,1	52,8	56,7	10,1	4,0
Soudan (sud)	95,9	13,1	11,2	3,8	35,2	39,8	2,3	3,2
Swaziland	93,7	10,2	7,9	2,7	83,3	81,7	4,9	1,1
Tadjikistan	97,2	12,4	10,0	3,4	72,5	74,6	2,6	0,3
Tchad	95,0	62,6	55,2	26,7	82,5	88,3	4,6	0,3
Trinidad	98,0	3,2	2,3	1,1	56,3	56,6	1,1	0,8
Venezuela	92,0	8,1	3,9	4,5	62,4	64,6	3,8	4,2
Vietnam	95,1	24,4	23,4	1,9	51,7	57,8	4,3	0,6

Source : Edmonds, 2007, à partir des données MICS.

Tableau A8 – Désagrégé par quintiles de revenu.

Pays	Année	Enquête	Activité économique uniquement					École uniquement					École et activité économique					Ni école, ni activité économique				
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Albanie	2000	MICS	26,3	19,4	16,8	7,3	6,0	21,5	24,2	28,4	36,1	42,2	25,0	33,4	28,3	10,2	5,4	27,2	23,1	26,5	46,4	46,4
Angola	2000	MICS	16,4	12,1	6,8	6,2	1,8	26,9	35,4	40,4	49,4	71,8	20,3	20,7	22,5	18,8	10,5	36,4	31,9	30,4	25,6	15,9
Argentine	1997	EDS	2,9	1,4	1,2	0,5	0,0	72,3	79,1	79,2	83,9	86,1	21,1	18,6	19,1	15,4	13,2	3,7	0,9	0,4	0,1	0,6
Azerbaïdjan	2000	MICS	1,6	0,8	0,8	0,2	0,0	62,1	69,8	70,2	77,7	81,3	13,0	10,0	8,2	3,0	2,3	23,3	19,3	20,8	19,0	16,4
Bangladesh	2002	BIT	8,2	8,4	8,5	6,4	3,8	73,5	74,8	76,3	79,0	82,2	5,2	6,6	6,5	6,6	5,8	13,1	10,2	8,7	7,9	8,2
Belize	2001	BIT	1,3	1,2	1,1	0,9	0,4	83,2	88,1	89,3	91,6	90,7	8,2	5,6	4,2	4,4	2,5	7,4	5,1	5,3	3,1	6,3
Bolivie	2000	MICS	7,1	3,2	1,7	0,4	0,2	41,9	64,0	75,7	86,1	86,9	40,1	23,5	15,7	7,8	9,1	10,9	9,3	7,0	5,7	3,8
Brésil	2001	BIT	0,6	0,7	0,6	0,4	0,1	81,0	83,7	87,3	91,4	94,3	7,5	6,5	5,4	4,1	3,6	10,8	9,0	6,7	4,0	2,0
Burkina Faso	2003	LSMS	58,4	52,1	46,1	40,1	26,9	16,6	21,6	25,9	29,0	46,3	1,1	0,8	0,7	0,6	0,3	23,9	25,5	27,3	30,3	26,5
Burundi	2000	MICS	19,6	20,2	17,4	13,3	11,3	19,9	19,4	23,6	28,6	41,5	13,4	14,1	14,5	18,4	14,2	47,2	46,3	44,6	39,7	33,0
Cambodge	2001	BIT	12,1	8,9	5,6	5,5	3,6	23,9	32,4	36,4	46,5	53,8	36,6	36,0	39,4	32,4	31,7	27,5	22,7	18,6	15,6	10,8

Lecture du tableau : la colonne Q1 indique la proportion d'enfants qui ont uniquement une activité économique (pour la première partie) parmi les ménages appartenant au premier quintile de revenu, c'est-à-dire les 20 % de ménages les plus pauvres dans le pays. Le taux de participation proposé dans la colonne Q2 est calculé sur les ménages qui sont dans le deuxième quintile de revenu (20 %-40 %), etc.

Tableau A8 – Désagrégé par quintiles de revenu. (Suite)

Pays	Année	Enquête	Activité économique uniquement					École uniquement					École et activité économique					Ni école, ni activité économique				
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Cameroun	2000	MICS	49,2	49,9	42,4	24,5	23,5	4,7	4,8	8,1	17,0	17,2	9,5	8,5	14,2	23,9	17,3	36,7	36,9	35,3	34,6	42,0
Centrafrique	2000	MICS	54,6	45,6	42,4	26,0	15,2	4,1	6,5	10,1	21,0	32,7	15,6	24,6	24,6	30,6	28,0	25,7	23,3	23,0	22,4	24,2
Chili	2003	BIT	1,0	0,0	0,1	0,0	0,0	90,1	93,8	94,3	94,5	95,7	5,1	3,3	3,3	3,9	2,0	3,8	2,8	2,3	1,6	2,3
Comores	2000	MICS	27,6	22,6	17,8	12,5	11,2	19,4	24,6	28,8	35,4	44,7	17,0	17,3	23,6	21,6	22,5	36,1	35,4	29,8	30,4	21,6
RD Congo	2000	MICS	18,7	20,9	17,6	10,3	4,5	32,2	28,1	33,5	41,3	59,9	24,4	23,7	27,0	29,7	24,6	24,7	27,4	21,9	18,7	10,9
Costa Rica	2002	BIT	1,6	1,8	1,1	1,1	0,9	77,4	83,8	86,1	87,5	90,5	7,6	4,8	4,1	4,2	2,6	13,3	9,6	8,6	7,2	6,0
Côte d'Ivoire	2000	MICS	31,0	26,2	18,4	10,4	4,9	16,2	22,1	28,2	46,8	69,0	20,9	24,6	22,8	14,4	6,4	32,0	27,0	30,7	28,4	19,7
Éthiopie	2001	CLF	33,9	33,5	30,0	24,1	13,5	16,2	19,1	26,6	44,6	61,8	13,8	17,7	20,1	13,5	13,4	36,1	29,6	23,3	17,7	11,2
Gambie	2000	MICS	21,0	15,4	8,7	6,6	2,5	30,2	37,6	46,9	53,3	73,3	11,7	14,1	15,5	13,4	7,0	37,1	32,9	28,9	26,7	17,2
Ghana	2003	CWIQ	8,9	2,8	1,5	1,0	1,2	60,5	81,9	87,1	90,4	90,7	1,8	1,7	1,3	1,0	0,8	28,8	13,6	10,0	7,6	7,3
Guatemala	2000	LSMS	7,5	8,1	7,0	4,8	1,8	43,5	45,5	57,8	63,7	80,3	11,1	11,3	8,7	10,2	6,1	37,9	35,0	26,5	21,2	11,8
Guinée	1994	LSMS	70,0	62,4	49,8	37,1	10,9	13,6	19,9	32,5	43,5	69,2	0,3	1,3	0,4	0,6	0,3	16,1	16,4	17,4	18,9	19,7
Guinée-Bissau	2000	MICS	63,4	60,6	54,3	36,9	9,2	3,7	4,2	8,1	19,8	52,2	17,0	17,8	22,2	21,1	20,9	15,9	17,5	15,4	22,2	17,7

Tableau A8 – Désagrégé par quintiles de revenu. (Suite)

Pays	Année	Enquête	Activité économique uniquement					École uniquement					École et activité économique					Ni école, ni activité économique				
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Guyane	2000	MICS	2,3	1,5	1,0	0,8	0,1	59,8	70,0	73,7	74,6	81,0	34,4	24,0	22,4	22,8	18,2	3,4	4,4	2,8	1,8	0,7
Irak	2000	MICS	17,8	4,9	3,0	1,9	1,0	28,9	54,7	58,9	70,1	70,8	10,6	6,4	4,0	2,0	1,6	42,7	33,9	34,2	26,0	26,7
Kenya	2000	MICS	9,5	5,8	5,2	3,1	1,5	41,7	45,2	50,9	62,9	80,3	34,1	38,9	34,1	26,5	3,1	14,7	10,2	9,8	7,5	15,1
Lesotho	2000	MICS	9,3	6,9	6,4	3,2	2,2	51,0	52,5	58,0	62,5	66,9	17,8	24,9	22,0	23,8	23,6	21,9	15,7	13,5	10,5	7,4
Madagascar	2001	EPM	11,4	10,2	8,1	6,3	2,8	73,8	78,9	79,1	83,1	90,9	5,5	3,5	4,9	5,9	2,8	9,2	7,4	7,9	4,7	3,4
Maroc	1998	ENNVN	17,8	14,6	10,6	8,8	7,4	54,7	65,7	74,1	80,0	85,6	0,6	1,2	1,0	0,8	0,7	26,8	18,6	14,3	10,4	6,3
Mexique	2004	ENIGH	6,4	2,7	1,8	2,6	1,1	74,8	85,8	86,8	88,0	95,2	9,5	4,8	6,3	4,7	2,7	9,3	6,7	5,1	4,7	1,0
Moldavie	2000	MICS	5,8	4,1	1,8	1,1	1,4	37,8	44,8	54,4	61,5	73,8	36,8	34,6	28,0	25,0	13,3	19,5	16,5	15,8	12,4	11,5
Mongolie	2000	MICS	23,2	10,2	3,4	3,1	1,3	25,4	42,3	52,8	50,5	62,5	21,5	15,2	10,9	11,1	4,0	29,9	32,4	32,9	35,3	32,2
Mozambique	1996	NHS	2,1	2,3	1,2	1,4	1,9	43,7	50,0	56,2	65,9	76,5						54,2	47,7	42,6	32,8	21,6
Népal	1998	NLFS	33,9	33,5	30,0	24,1	13,5	16,2	19,1	26,6	44,6	61,8	13,8	17,7	20,1	13,5	13,4	36,1	29,6	23,3	17,7	11,2
Nicaragua	2001	EMNV	7,6	4,3	2,3	2,2	1,0	58,9	67,3	75,8	80,7	88,9	6,8	7,7	5,9	4,7	3,3	26,7	20,7	16,0	12,4	6,8
Niger	2000	MICS	55,5	52,2	48,5	51,9	25,5	3,8	5,2	7,5	7,1	26,8	16,0	16,8	18,4	18,4	30,1	24,7	25,8	25,5	22,6	17,6

Tableau A8 – Désagréé par quintiles de revenu. (Suite)

Pays	Année	Enquête	Activité économique uniquement					École uniquement					École et activité économique					Ni école, ni activité économique				
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Ouganda	2002	UNHS	4,4	1,5	1,6	0,7	1,7	67,8	74,1	77,8	80,6	84,0	6,6	8,5	9,1	10,0	8,7	21,1	15,9	11,5	8,7	5,6
Panama	2000	BIT	3,0	1,4	0,9	0,6	0,2	72,5	84,9	87,7	92,6	94,8	4,3	2,2	1,4	1,1	1,3	20,3	11,4	9,9	5,7	3,7
Paraguay	2004	EPH	2,6	2,1	1,8	2,5	1,5	76,5	79,2	80,7	85,1	87,5	10,7	9,1	9,2	7,0	6,0	10,2	9,7	8,3	5,4	5,0
Pérou	2000	LSMS	1,7	0,9	0,7	1,4	0,3	73,4	78,5	76,8	73,8	82,8	23,0	19,8	21,2	24,0	16,5	1,9	0,8	1,3	0,9	0,5
Rwanda	2000	MICS	10,6	9,1	9,8	5,5	3,7	30,5	31,3	35,7	42,9	65,2	15,6	19,5	22,9	20,3	11,9	43,4	40,0	31,5	31,3	19,3
Saint-Domingue	2000	MICS	1,5	2,0	0,2	0,0	0,1	75,7	79,0	88,8	87,3	91,5	13,3	9,4	8,6	10,0	7,4	9,5	9,6	2,5	2,7	0,9
Sao Tome	2000	MICS	4,9	5,4	3,9	4,1	1,9	49,4	50,3	54,5	62,0	69,6	10,4	10,1	15,7	9,3	11,7	35,4	34,2	25,9	24,6	16,7
Sénégal	2000	MICS	26,9	25,9	21,4	13,5	9,1	16,7	17,6	24,8	39,0	45,3	12,7	12,6	12,5	14,1	13,0	43,8	43,8	41,4	33,4	32,7
Sierra Leone	2000	MICS	55,5	49,1	42,8	30,9	16,5	5,0	8,0	9,2	18,5	28,4	20,6	24,1	27,9	35,8	42,5	19,0	18,8	20,1	14,9	12,7
Soudan (nord)	2000	MICS	17,9	8,1	4,7	1,1	0,3	44,4	63,3	71,8	86,6	92,8	25,2	18,8	14,0	6,0	4,3	12,5	9,8	9,5	6,3	2,7
Soudan (sud)	2000	MICS	7,9	1,5	3,0	1,9	2,1	49,0	70,7	60,3	64,2	73,6	8,4	4,0	3,9	4,4	3,3	34,8	23,8	32,8	29,5	20,9
Sri Lanka	1999	BIT	1,3	0,8	0,5	0,8	0,5	75,2	80,7	82,9	86,2	93,5	20,3	15,5	15,3	11,6	5,3	3,2	3,0	1,3	1,4	0,7
Swaziland	2000	MICS	2,1	1,6	1,3	1,3	0,8	61,1	72,7	75,0	74,9	84,8	5,8	5,6	9,0	11,3	11,4	30,9	20,1	14,7	12,5	3,1

Tableau A8 – Désagrégé par quintiles de revenu. (Suite)

Pays	Année	Enquête	Activité économique uniquement					École uniquement					École et activité économique					Ni école, ni activité économique				
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Tchad	2000	MICS	44,1	34,9	33,9	25,3	16,3	8,4	8,7	9,6	17,7	33,4	23,3	35,7	34,4	34,0	30,1	24,2	20,8	22,1	23,1	20,2
Togo	2000	MICS	31,0	28,2	23,7	13,2	8,8	11,7	11,6	11,8	23,9	43,9	35,1	42,4	49,1	48,8	37,8	22,2	17,8	15,4	14,0	9,5
Trinidad	2000	MICS	0,7	0,7	0,3	0,2	0,0	91,7	93,7	95,2	96,3	93,8	3,6	3,1	2,1	2,0	4,8	4,0	2,6	2,3	1,4	1,4
Turquie	1999	BIT	3,5	2,9	2,4	2,7	1,9	83,3	86,5	87,5	88,4	92,6	2,0	1,4	1,4	0,4	1,0	11,2	9,2	8,6	8,5	4,5
Venezuela	2000	EHM	1,8	1,8	2,1	1,1	1,1	89,7	90,5	90,4	92,3	92,8	3,1	3,4	2,7	3,4	3,6	5,4	4,2	4,8	3,2	2,5
Vietnam	2000	MICS	10,2	4,4	2,1	1,7	0,5	51,0	63,9	67,8	75,1	90,5	23,0	23,0	25,5	18,5	6,9	15,8	8,7	4,7	4,7	2,1
Yémen	1999	NPPS	6,6	8,8	8,3	8,1	7,4	44,5	48,9	50,9	54,3	58,9	2,4	3,8	4,6	5,4	5,3	46,6	38,5	36,1	32,3	28,4
Zambie	1999	BIT	15,2	12,3	7,1	5,0	2,4	37,5	47,1	53,9	62,2	74,9	3,4	3,0	3,7	1,9	2,2	43,9	37,6	35,3	31,0	20,5

Organigramme du CEPREMAP

Direction

Président : Jean-Pierre Jouyet

Directeur : Daniel Cohen

Directeur adjoint : Philippe Askenazy

Directeurs de programme

Programme 1 - La politique macroéconomique en économie ouverte

Yann Algan

Michel Juillard

Philippe Martin

Programme 2 – Travail et emploi

Bruno Amable

Andrew Clark

Gilles Saint-Paul

Programme 3 – Économie publique et redistribution

Pierre-Yves Geoffard

Claudia Senik

Karine Van Der Straeten

Programme 4 – Marchés, firmes et politique de la concurrence

Gabrielle Demange

Anne Perrot

Jérôme Pouyet

Programme 5 – Commerce international et développement

Marc Gurgand

Sylvie Lambert

Akiko Suwa-Eisenmann

Mise en pages
TyPAO sarl
75011 Paris

Imprimerie Jouve
N° d'impression : ****
Dépôt légal : février 2008